Rapport général

sur la

SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

dans le Grand-Duché de Luxembourg,

pendant l'année scolaire 1911-1912.

L'enseignement primaire est donné à domicile ou dans les écoles. Les écoles, tant publiques que privées, se subdivisent en écoles gardiennes, écoles primaires proprement dites, écoles primaires supérieures et écoles d'adultes.

Les écoles primaires sont réparties entre six arrondissements d'inspection, qui, par arrêté grand-ducal du 4 septembre 1904, comprennent le ou les cantons de

1er	arrondissement:	Luxembourg;
2e	id.	Echternach, Grevenmacher, Remich;
3e	id.	Esch-s.-Alz.;
4e	id.	Diekirch, Redange, Vianden;
5e	id.	Clervaux, Wiltz;
6e	id.	Capellen, Mersch.

Les lieux de résidence des inspecteurs d'arrondissement

LANDESBIBL
LUXEMB

sont: Luxembourg, Echternach, Esch, Ettelbruck, Wiltz, Mersch.

Les données du rapport général sont fournies par les rapports spéciaux des inspecteurs d'arrondissement.

1er ARRONDISSEMENT: CANTON DE LUXEMBOURG.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 18.

Localités.	Élèves.		Indemnités du personnel.
	Garçons.	Filles.	
Hamm: Schleifmuhl	17	9	450
Hollerich: Bonnevoie	43	55	1400 [1])
— gare	20	30	700
— village	28	23	700
Luxembourg: Ville haute .	17	11	925 [2])
— id.	14	23	1200
— id.	24	23	1200
Clausen	31	25	925
— Gare	10	18	1200
— Grund	18	22	1200
— id.	22	24	1200
— id.	27	20	1200
— Limpertsberg	25	22	1200
— Pfaffenthal .	30	21	1200
— id.	16	24	1200
— id.	15	19	1200
Rollingergrund	30	42	700
Strassen	25	18	700
Total ...	412	429	18500

[1]) A Bonnevoie, 2 maîtresses étaient préposées à la même école.

[2]) L'indemnité des maîtresses d'écoles gardiennes de Luxembourg a été augmentée de 100 fr. à partir du 1er janvier 1912, ce qui fait, pour l'année scolaire 1911-1912, une majoration de 75 fr.

Le personnel des écoles gardiennes publiques se composait de 13 maîtresses laïques et de 6 sœurs. En hiver, l'école gardienne de Strassen était remplacée par un ouvroir, dirigé par la même sœur, qui possède le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Les maîtresses de Bonnevoie, Hollerich, Rollingergrund et 5 maîtresses de Luxembourg ont suivi des cours spéciaux à Aix-la-Chapelle, resp. à Carlsruhe et à Wurzbourg. Celles de Luxembourg ont en outre, à l'exception de deux, subi l'examen prévu par le règlement de la ville.

A Luxembourg et à Schleifmuhl, on admettait les enfants dès l'âge de 3 ans, à Rollingergrund à 4, et à Hollerich et Strassen, à 5 ans.

La salle de classe de Strassen est basse et sombre, l'escalier est incommode et même dangereux pour des enfants de 5 ans, et la cour de récréation fait défaut.

La marche des écoles gardiennes du 1er arrondissement est représentée par 1 nº 1-2, 5 nos 2, 9 nos 3, 2 nos 3-4 et 1 nº 4.

b) Écoles gardiennes privées.

Les écoles gardiennes privées du Rham, de Hostert et d'Itzig, dirigées par des maîtresses religieuses, comptaient 34, resp. 48 et 65 élèves. L'école du Rham, entretenue par l'Etat, durait toute l'année; les deux autres étaient, en hiver, remplacées par des ouvroirs dirigés par les mêmes sœurs. La maîtresse de l'école de Hostert possédait le diplôme pour l'ouvrage manuel.

Marche de ces écoles: 1 nº 2 et 2 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 166 écoles primaires publiques se subdivisaient en 70 écoles de garçons, 69 écoles de filles, 16 écoles mixtes ordinaires et 11 écoles mixtes pour les commençants. Le nombre des écoles primaires est resté stationnaire.

Les deux écoles de Pulvermuhl, de Kirchberg et de Muhlenbach sont mixtes; les trois premières années d'études sont dirigées par des institutrices, les autres classes se trouvent sous la direction d'instituteurs.

Toutes les écoles de garçons et 12 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les écoles de filles, toutes les écoles mixtes pour commençants et 4 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des institutrices.

Les 166 écoles appartenaient à 43 ressorts scolaires. Eich et Weimerskirch forment un seul ressort scolaire; il en est de même de toute la commune de Schuttrange.

12	écoles comprenaient	1	année d'études;
98	—	2	années d'études;
14	—	3	—
22	—	4	—
20	—	6	—

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 47 maisons d'école comptaient 164 salles de classe; 2 salles de classe (Hamm 1, Merl 1) se trouvaient dans des maisons particulières.

Sur les 164 salles communales, 14 ne répondaient pas entièrement à leur destination:

Bertrange (garçons), sombre, 1;
Ernster, trop petite, 1;
Hesperange (mixte), basse et trop petite, 1:
Merl (garçons), trop petite, 1;
Œtrange, humide et trop petite, 1;
Sandweiler (mixte), trop petite, 1;
Schuttrange, humides et trop petites, 2;
Senningen (garçons), humide, 1;
Strassen, les 4 salles sont sombres et humides
Walferdange (filles), trop petite, 1.

La construction d'une nouvelle maison d'école s'impose depuis des années à Strassen.

La place de récréation manquait à Hamm (école mixte), Merl (garçons), Munsbach, Œtrange, Strassen (filles) et Weiler-la-Tour (garçons et filles). Elle était trop petite à Cessingen, Heisdorf, Hesperange (mixte), Hostert (3 éc.), Kirchberg (2), Medingen, Senningen (2), Schuttrange (2), Steinsel (filles et mixte), Strassen (garçons), Syren et Walferdange (filles).

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction, à Contern, Ernster, Hesperange (mixte), Hostert (3 écoles), Munsbach, Œtrange et Sandweiler; au point de vue de la construction et de la propreté, à Cessingen, Heisdorf, Hesperange (g. et f.), Kirchberg (2 éc.), Niederanven (2), Senningen (2), Schuttrange (2), Strassen (4) et Syren.

Pour *les jardins scolaires* de Hollerich (filles), Munsbach et Steinsel (garçons), la situation est restée la même: ils ne rendaient de service ni aux écoles primaires ni aux écoles d'adultes.

Le mobilier de classe a été complété, resp. renouvelé par l'acquisition de bancs à deux sièges, de tableaux noirs et de pupitres, à Fentange, Luxembourg, Merl, Rollingergrund, Strassen, Schuttrange.

Le matériel d'enseignement a été également complété et renouvelé à un grand nombre d'écoles par l'acquisition de globes terrestres, de planisphères, de cartes géographiques, de tableaux des poids et mesures, de tableaux pour l'enseignement intuitif et pour l'enseignement des sciences naturelles et par l'acquisition de tableaux artistiques.

Le matériel de classe a été régulièrement et en quantité suffisante fourni aux élèves indigents. Cependant, dans de nombreuses communes, les objets requis pour les tra-

vaux à l'aiguille n'étaient pas compris dans le matériel à fournir aux élèves indigentes.

Dans beaucoup d'endroits, les salles de classe continuaient à servir de local de ventes et de lieu de réunion à toutes sortes d'associations. Tel a été le cas à Alzingen (salle des garçons), Hassel, Hesperange (g.), Medingen, Sandweiler, Senningen, Steinsel, Strassen (g. II), Syren, Walferdange (g.), Weiler-la-Tour.

Matières d'enseignement.

Outre les matières prescrites par la loi, le dessin a été enseigné aux garçons de Hamm et de Pulvermuhl. Les communes d'Eich et de Hollerich avaient inscrit au programme des écoles primaires les jeux scolaires, des exercices gymnastiques et les éléments des sciences naturelles. Il en était de même à Luxembourg pour les deux branches d'enseignement énumérées en dernier lieu. A Luxembourg et à Rollingergrund, un maître spécial enseignait la gymnastique suédoise aux garçons et aux filles du degré supérieur.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances commençaient le 30 août, dans les communes de Bertrange, Contern, Schuttrange, Strassen, Weiler-la-Tour; le 26 août, dans les communes de Niederanven et de Steinsel; le 24, dans celles d'Eich, Hesperange, Sandweiler, Walferdange; le 17, à Hamm et à Merl; le 14, à Rollingergrund; le 10, à Hollerich et à Luxembourg.

L'année scolaire 1912-1913 commençait le 1er octobre, dans les communes de Bertrange, Eich, Hamm, Luxembourg et Rollingergrund; le 7 octobre, dans les communes de Sandweiler, Strassen et Weiler-la-Tour, à l'exception de Hassel; le 14 octobre, dans les autres communes. A cause de changement d'institutrice, l'école de Hassel n'entra en activité que le 21 octobre.

Dans tous les arrondissements, les vacances de Pâques duraient du mercredi avant jusqu'au second lundi après

Pâques, et le congé hebdomadaire était partout fixé à l'après-midi de jeudi.

Les heures de classe variaient, suivant la localité et la saison, entre 8—11, 8½—11, 8½—11½ et 1—4, 1½—4, 1½—4½, 2—4.

Elèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
dans l'âge obligatoire	3751	3557	7308
au-dessus de l'âge obligatoire	95	53	148
au-dessous de l'âge obligatoire ...	57	32	89
Total ...	3903	3642	7545

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a diminué de 207.

La moyenne des élèves par école était, pour l'âge obligatoire, de 44, et, sans distinction d'âge, de 45.

Les écoles comptaient

10—20 élèves	2	écoles
21—30 —	15	—
31—40 —	49	—
41—50 —	63	—
51—60 —	24	—
61—70 —	11	—
71—80 —	1	école
81—90 —	1	—

Les écoles avec plus de 70 élèves se trouvaient à Hollerich-gare (75 élèves) et à Bonnevoie (82).

Absences.

Le total des absences était de 132850 demi-journées, dont 120769 justifiées et 12081 absences non justifiées.

L'année précédente, il y avait eu en tout 129223 absences, dont 113247 absences justifiées et 15976 non

justifiées, d'où il résulte qu'il y a eu, en 1911-1912, 7522 absences justifiées de plus et 3895 absences non justifiées de moins qu'en 1910-1911, ce qui fait une différence totale de 3627 demi-journées en faveur de l'année 1910-1911. Un très grand nombre des absences justifiées sont motivées par des maladies infantiles, telles que la rougeole, la coqueluche et la scarlatine, dont de nombreuses écoles de la ville et de la campagne étaient particulièrement éprouvées cette année.

Liste des absences par communes.

Communes de	Elèves del'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyen.
Bertrange	146	1959	85	128	13,4	0,5	0,8	14,7
Contern	156	1841	125	4	11,8	0,8	—	12,6
Eich	956	9950	563	3136	10,4	0,5	3,2	14,1
Hamm	226	3862	165	162	17	0,7	0,7	18,4
Hesperange	357	3611	286	421	10,1	0,8	1,1	12
Hollerich	1929	28629	2615	2337	14,8	1,3	1,2	17,3
Luxembourg	2135	45038	3068	5209	21	1,4	2,4	24,8
Niederanven	273	4112	80	8	15	0,2	—	15,2
Rollingergrund	340	3620	269	462	10,6	0,8	1,3	12,7
Sandweiler	118	1490	224	3	12,6	1,8	—	14,4
Schuttrange	105	733	30	—	6,9	0,2	—	7,1
Steinsel	164	3067	202	76	18,6	1,2	0,4	20,2
Strassen	182	2894	146	130	15,9	0,8	0,7	17,4
Walferdange	138	1034	59	4	7,4	0,4	—	7,8
Weiler-la-Tour	83	850	162	1	10,2	1,9	—	12,1
Total	7308	112690	8079	12081	15,4	1,1	1,6	18,1

Commissions locales.

2 commissions locales ont visité les écoles deux fois et fait rapport à l'inspecteur; 5 commissions ont visité les écoles une fois, 3 avec et 2 sans rapport; 8 commissions locales n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 6, 7 et 8 de la loi sur l'enseignement obligatoire:

Communes.	Article 6.	Article 7.	Article 8.
Bertrange	3 fois	2	1
Eich	73	68	24
Hamm	10	1	—
Hesperange	8	4	1
Hollerich	72	25	17
Luxembourg	250	46	9
Rollingergrund	23	5	3
Total ...	439	151	55

Les commissions locales de Contern, Sandweiler, Schuttrange et Weiler-la-Tour n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer ces articles. L'application de l'art. 6 a été négligée par les commissions locales de Niederanven (2 fois), Steinsel (4) et Strassen (7), en tout 13 fois; l'application de l'art. 7 a été négligée 11 fois et celle de l'art. 8, 15 fois par la commission locale de Hesperange.

En général, l'intérêt que les commissions locales ont pris à la bonne marche des écoles a été satisfaisant.

7 élèves de 11—12 ans ont été dispensés de la fréquentation scolaire pour toute la durée de l'année scolaire; ils avaient déjà terminé la 6e année d'études. 16 élèves ont été dispensés dans le courant de l'année scolaire.

L'âge obligatoire était étendu à 13 ans, pour les garçons et les filles, dans la commune de Hamm et, pour les garçons seuls, dans la ville de Luxembourg.

Personnel enseignant des écoles primaires du 1er arrondissemt.

Le personnel enseignant se composait de 83 instituteurs, 51 institutrices laïques et 34 institutrices religieuses. Dans ces chiffres sont compris les membres suppléants de la ville de Luxembourg: un instituteur et une institutrice laïque.

14 mutations ont eu lieu dans le personnel:

7 par suite de promotion,
2 par suite de déplacement,
1 par suite de retraite, et
4 par suite de décès.

3 membres du personnel ont été remplacés pendant toute l'année scolaire, pour cause de maladie; 13 membres l'ont été, pour le même motif, pendant une partie de l'année. 3 membres avaient obtenu un congé régulier pour toute l'année, 3 autres, pour une partie de l'année scolaire.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1er rang.	10	10	3	23
2e —	42	30	7	79
3e —	25	9	14	48
4e —	6	2	10	18
Total ...	83	51	34	168

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1 (très bien)	2	5	—	7
2 (bien)	35	24	12	71
3 (satisfaisant)	43	20	22	85
4 (insuffisant)	2	1	—	3
5 (mal)	—	—	—	—
Total ...	82	50	34	166[1])

[1]) Les membres suppléants de Luxembourg ne sont pas compris.

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	1	2	—	3
2	27	23	10	60
3	52	24	23	99
4	2	1	1	4
Total ...	82	50	34	166

La conduite était bonne partout.

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	5	8	6	19
6—10	8	10	5	23
11—15	19	5	3	27
16—20	13	9	5	27
21—25	15	10	2	27
26—30	11	4	5	20
31—35	8	2	3	13
36—40	4	3	2	9
41—45	—	—	2	2
46—50	—	—	1	1
Total ...	83	51	34	168

Traitements communaux.

En traitements communaux, les 83 instituteurs touchaient ..... 164843 fr.
les 51 institutrices laïques ..... 75185 »
les 34 institutrices religieuses ..... 26248 »
Total ... 266276 fr.

La moyenne du traitement communal était donc de

1986 fr. pour l'instituteur, de 1474 fr. pour l'institutrice laïque et de 772 fr. pour l'institutrice religieuse.

Suppléments de traitement.

79 instituteurs recevaient	37825	fr.
43 instituteurs laïques	14175	»
Total ...	52000	fr.

4 instituteurs et 8 institutrices laïques n'avaient pas encore droit au supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
		nombre	sommes	nombre	sommes	nombre	sommes	
1	150	10	1500	10	1500	3	450	3450
2	100	42	4200	30	3000	7	700	7900
3	50	25	1250	9	450	14	700	2400
Total ...		77	6950	49	4950	24	1850	13750

6 instituteurs, 2 institutrices laïques et 10 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

67 instituteurs touchaient de ce chef	31150	fr.
43 institutrices laïques	15100	»
3 institutrices religieuses	360	»
Total ...	46610	fr.

Les instituteurs de Contern et de Rollingergrund (g. I), dont les logements laissaient à désirer, recevaient des indemnités de 150, resp. 200 fr., d'où le résultat final de 46610+350=46960 fr. d'indemnités de logement.

Total des revenus.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Traitements communaux .	164843	75185	26248	266276
Supplément de traitement .	37825	14175	—	52000
Primes de brevet	6950	4950	1850	13750
Indemnités de logement ...	31500	15100	360	46960
Total ...	241118	109410	28458	378986

Traitement moyen d'instituteur, l'indemnité de logement non comprise ..... 2526 fr.
Traitement moyen d'institutrice laïque ..... 1849 »
Traitement moyen d'institutrice religieuse .. 826 »

Relevé synoptique des traitements du personnel enseignant, les suppléments et les primes de brevet compris.

Montant.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
700 fr.	—	—	8	8
800	—	—	18	18
900	—	—	8	8
1000	—	2	—	2
1100	—	3	—	3
1200	—	6	—	6
1300	2	1	—	3
1400	—	3	—	3
1500	2	2	—	4
1600	—	5	—	5
1700	3	5	—	8
1800	2	4	—	6
1900	9	3	—	12
2000	5	2	—	7
2100	5	2	—	7
2200	7	—	—	7

2300	4	3	—	7
2400	2	2	—	4
2500	4	2	—	6
2600	7	4	—	11
2700	6	2	—	8
2800	1	—	—	1
2900	3	—	—	3
3000	7	—	—	7
3200	2	—	—	2
3300	2	—	—	2
3400	1	—	—	1
3500	5	—	—	5
3600	4	—	—	4
Total...	83	51	34	168

Logements.

16 instituteurs, 8 institutrices laïques et 31 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 31 institutrices religieuses disposaient de 11 logements.

Les logements comprenaient, outre la cuisine:

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
2	—	1	—	1
3	10	6	4	20
4	1	1	2	4
5 et au delà	5	—	5	10
Total ...	16	8	11	35

Les logements de Munsbach, Schuttrange, Walferdange et Weiler-la-Tour laissaient beaucoup à désirer. Il en était de même pour Fentange, dont le titulaire recevait l'indemnité de logement prévue par la loi.

Une distribution de prix a été faite à toutes les écoles.

Il y a eu *deux conférences d'arrondissement* à Luxembourg, l'une le 3 août, pour le personnel enseignant de Luxembourg-ville et Hollerich, l'autre, le 12 août, pour le personnel des autres communes du 1er arrondissement et pour 5 communes du canton d'Esch, savoir: Frisange, Leudelange, Petange, Reckange et Rœser.

La caisse d'épargne se trouvait introduite à 80 écoles, où 1178 élèves ont versé 34005 fr.

b) Écoles primaires privées.

1° L'école de l'orphelinat d'Itzig, dirigée par 2 institutrices religieuses diplômées, comptait 49 élèves (filles).

2° Les écoles de l'orphelinat du Rham comptaient 115 garçons et 70 filles et formaient 5 classes, dont les 3 inférieures étaient mixtes, et les 2 classes supérieures, l'une pour garçons, l'autre pour filles, des classes parallèles. Le personnel enseignant se composait de 3 institutrices laïques et de 2 institutrices religieuses. 2 institutrices possédaient le brevet de 4e rang, 2 le brevet de 3e et 1 le brevet de 2e rang.

3° Les 6 années d'études primaires de Ste-Sophie formaient 4 classes, dirigées par 3 institutrices laïques et 3 institutrices religieuses, qui se partageaient les différentes branches d'enseignement. 3 institutrices possédaient le brevet de 4e rang, 2 le brevet de 3e rang, 1 avait le brevet de 2e rang. Ces écoles comptaient 66 élèves (filles), dont 21 au-dessus de l'âge obligatoire.

4° L'école primaire du pensionnat St-Joseph, dirigée par une institutrice religieuse diplômée, comptait 12 élèves, réparties en 5 classes. 4 élèves étaient de nationalité étrangère.

Notes générales pour les résultats obtenus: 6 nos 2 et 6 nos 3.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Le 1er arrondissement comptait 3 écoles primaires

supérieures pour garçons, installées à Hollerich-gare, Luxembourg et Weimerskirch; 3 écoles primaires supérieures pour jeunes filles: à Eich, Hollerich-gare et Luxembourg. Ces écoles se composaient de deux divisions, à l'exception de l'école pour jeunes jeunes filles de Luxembourg, qui renfermait trois divisions, dont les deux inférieures formaient chacune deux classes parallèles. Outre les matières prévues par la loi, on enseignait l'anglais et la dactylographie aux écoles primaires supérieures de filles de Hollerich et de Luxembourg; à cette dernière, on enseignait aussi la sténographie.

A Eich, Hollerich et Weimerskirch, toute la journée du jeudi était libre; à l'école de jeunes filles de Luxembourg, les classes chômaient pendant deux après-midi de la semaine.

Elèves.

Garçons.		Filles.	
Hollerich	38	Eich.....	15
Luxembourg	29	Hollerich.....	32
Weimerskirch	25	Luxembourg	121
	92		168

Personnel enseignant.

Les 3 instituteurs et 3 institutrices religieuses possedaient le brevet de 1er rang, 5 institutrices religieuses étaient en possession du brevet de 2e rang, 1 avait le brevet de 3e rang, 1 avait le brevet de 4e rang et le diplôme pour l'ouvrage manuel.

A Luxembourg, 6 institutrices religieuses étaient chargées de l'enseignement proprement dit, 1 religieuse (décédée au mois de mai dernier) était exclusivement chargée de la direction de l'école, une autre s'occupait de l'ouvrage manuel. Enfin, une institutrice religieuse, munie du brevet afférent, enseignait la langue anglaise.

Traitements du personnel.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices religieuses	Total.
Traitements communaux .	7950	8300	16250
Supplém. de traitements .	1800	—	1800
Primes de brevet	450	1000	1450
Indemnités de logement .	1500	325	1825
Total ...	11700	9625	21325

A Hollerich et à Luxembourg, l'indemnité payée aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux était de 150 fr. pour chacune des 4 écoles; à Eich, elle était de 100 fr. pour chaque école, soit 800 fr. en tout.

La dépense totale causée par les écoles primaires supérieures du 1er arrondissement s'élevait donc à 21325 +800=22125 fr.

Les institutrices de l'école primaire supérieure de Luxembourg recevaient, en traitement communal, la somme globale de 6500 fr.; les 3 instituteurs touchaient chacun une indemnité de logement de 500 fr., l'institutrice de Hollerich recevait de ce chef une indemnité de 325 fr.

A Eich et à Hollerich, l'enseignement était gratuit pour tous les élèves; à Luxembourg, il l'était seulement pour les enfants de la commue. La taxe scolaire que payaient les élèves forains était de 20 fr. par semestre pour l'école primaire supérieure des filles et, à l'école des garçons, suivant la fortune des parents, de 15, 20 ou 25 fr. par semestre.

Notes pour le résultat général: 4 nos 2 et 2 nos 3.

b) **Écoles primaires supérieures privées.**

1° Le pensionnat de Ste-Sophie comprenait:

a) des cours supérieurs, divisés en 4 sections, préparant au brevet luxembourgeois de 4e rang;

b) des cours de perfectionnement, parallèles aux précédents, destinés à donner une éducation générale;

c) des cours spéciaux préparatoires aux brevets français;

d) un cours de ménage et un cours de commerce;

e) 4 classes primaires supérieures, dont la 2e classe correspond à la 1re classe de l'école primaire supérieure de la ville de Luxembourg. Cette 2e classe, en règle générale, donne accès aux cours énumérés ci-dessus.

f) 6 classes primaires ordinaires.

Le pensionnat de Ste-Sophie était dirigé par ~~16~~ 17 maîtresses religieuses et 7 institutrices laïques, dont 15 luxembourgeoises, 5 françaises, 2 allemandes et 1 anglaise.

2 maîtresses possédaient le brevet luxembourgeois de 1er rang, 2 le même brevet de 2e rang, 3 (dont 1 avait en outre le brevet anglais) le brevet de 3e rang, 3 le brevet de 4e rang.

4 maîtresses étaient en possession du brevet français supérieur (1 de celles-ci avait en même temps le brevet supérieur allemand et un brevet anglais), 5 le brevet français élémentaire, 1 le brevet allemand élémentaire, 1 le brevet anglais et 2 le diplôme luxembourgeois pour le travail manuel.

Outre les branches prescrites, on enseignait l'anglais, l'italien (facultatif), le latin (fac.), la peinture, la musique (fac.), les arts décoratifs (fac.), la dactylographie (fac.), la sténographie (fac.).

Des professeurs donnaient les cours de mathématiques, de sciences naturelles, de latin et de peinture.

Les 6 institutrices de l'enseignement primaire, dont il a été question plus haut déjà, sont comprises dans le chiffre de 23 de ci-dessus.

L'établissement comptait 247 élèves, dont 21 étrangères.

2o Le pensionnat St-Joseph au Limpertsberg comprenait, outre l'école primaire, dont nous avons parlé:

a) une école primaire supérieure à 3 degrés, qui comptait 36 élèves;

b) un cours spécial préparatoire aux brevets français, fréquenté par 8 élèves;

c) un cours de ménage, accessible après deux années d'école primaire supérieure, comptant 21 élèves.

La population scolaire totale s'élevait à 65 élèves, dont 29 étrangères.

Le personnel enseignant se composait, outre la directrice, de 14 maîtresses religieuses et d'un professeur d'anglais. Les maîtresses religieuses possédaient: 2 le brevet luxembourgeois de 3e rang, 1 le brevet français supérieur, 7 le brevet français élémentaire, 2 étaient sans brevet, 2 autres, sans brevet aussi, enseignaient la musique, la peinture et l'ouvrage manuel. Celles-ci et 8 autres religieuses étaient de nationalité française, 2 maîtresses étaient luxembourgeoises, 2 allemandes.

Les résultats obtenus aux deux écoles primaires supérieures sont représentés par le no 2.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 1er arrondissement comptait 124 écoles d'adultes publiques, dont 69 écoles de garçons avec 1000 élèves et 55 écoles de filles avec 791 élèves, soit 1791 élèves au total.

Dans ce chiffre ne sont pas comprises les 178 filles de l'âge obligatoire, appartenant aux écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Les écoles de garçons se trouvaient dans 33, les écoles de filles, dans 31 localités.

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire pour les garçons, dans les communes de Hollerich et de Luxembourg; elle l'était, pour les garçons et les filles, dans la commune de Hamm.

La fréquentation, assez régulière en hiver, laissait à désirer pendant la belle saison.

Durée de l'enseignement.

Ecoles de garçons.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.	Total.
4	—	4	17	21
5	—	6	3	9
6	1	17	5	23
7	—	3	1	4
9 et plus.	1	11	—	12
Total ...	2	41	26	69

Ecoles de filles.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	Toute la semaine.	Total.
4	4	8	—	—	12
5	3	4	2	2	11
6	6	2	2	—	10
7	1	—	—	—	1
8	1	—	—	—	1
9 et plus	3	3	12	2	20
Total...	18	17	16	4	55

Matières d'enseignement.

Ecoles de garçons.

1 branche: le français à	1 école,
1 branche: l'ouvrage manuel	1 —
1 branche: le dessin	25 écoles,
3 branches: allemand, calcul, tenue des livres ...	5 —
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres	29 écoles,
6 branches: allemand, français, calcul, géographie, sciences naturelles, instruction civique.	8 —
Total ...	69 écoles.

Ecoles de filles.

1 branche: travaux à l'aiguille à.....	26 écoles,
1 branche: le repassage	4 —
4 branches: allemand, français, calcul, travaux à l'aiguille	15 —
5 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille	9 —
6 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, sciences ménagères, travaux à l'aiguille, repassage	1 école
Total ...	55 écoles.

Résultats obtenus.

Notes.	Garçons.	Filles.	Total.
1	1	—	1
2	27	33	60
3	41	18	59
4	—	4	4
Total ...	69	55	124

Des distributions de prix ont eu lieu aux écoles d'adultes des communes de Hamm, Hollerich, Luxembourg, Rollingergrund et Steinsel.

La caisse d'épargne fonctionnait dans 4 localités, où 16 élèves ont versé 921 fr. 35.

Personnel enseignant.

Les 124 écoles d'adultes étaient dirigées par 98 personnes, dont 79 faisaient partie du corps enseignant des écoles primaires ou primaires supérieures; les autres 17 écoles se trouvaient sous la direction de personnes étrangères à l'enseignement primaire.

Tel a été le cas pour un cours de dessin et pour 15 ouvroirs, dont 10 directrices possédaient le diplôme pour l'enseignement des travaux à l'aiguille.

Indemnités payées au personnel.

a) Subsides de l'Etat	14474 fr.
b) Part contributive des communes	5776 »
Total ...	20250 fr.

Dans ces chiffres sont compris les subsides accordés aux cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
moins de 100 fr. ...	8	11	19
de 100 à 150 fr. ...	15	26	41
de 150 à 200 » ...	15	8	23
de 200 à 300 » ...	15	4	19
de 300 à 400 » ...	16	1	17
de 400 fr. et plus...	—	5	5
Total ...	69	55	124

Bibliothèques populaires.

Les 27 bibliothèques du 1er arrondissement renfermaient 3597 volumes et comptaient 648 lecteurs, dont 283 élèves et 365 autres personnes. Le nombre des volumes empruntés était de 4543. 6 bibliothèques ne comptaient pas un seul lecteur, 4 bibliothèques n'en comptaient pas plus de 10. 2 bibliothèques seulement étaient subventionnées par la commune (Hamm et Hollerich). Les bibliothèques populaires, à l'exception de quelques-unes, ne rendent pas les services qu'on est en droit d'en attendre.

b) Écoles d'adultes privées.

Ecoles de garçons.

1° Les cours de perfectionnement du Gesellenverein duraient du 1er octobre au 1er août et se composaient de cinq leçons hebdomadaires d'une heure et demie par leçon. On y enseignait l'allemand, le français, le calcul pratique, les sciences naturelles, la tenue des livres et le

dessin. Ils étaient dirigés par 2 maîtres de dessin et par 3 instituteurs de la ville. Le nombre des élèves du cours de dessin était en moyenne de 40 pour l'hiver et de 30 pour l'été. Pour les autres cours, les élèves étaient groupés en 3 divisions de 15, resp. 13 et 12 élèves en moyenne, c'est-à-dire 75 élèves en moyenne au total.

2° L'école du dimanche de la Sodalité, divisée en 3 sections dirigées par 3 instituteurs de la ville. Elle durait du 2e dimanche d'octobre au 1er dimanche d'août et enseignait l'allemand, le français, le calcul pratique, les sciences naturelles, la géographie et la tenue des livres. Elle comptait en moyenne 42 élèves.

3° L'école privée de l'établissement Mercier pour les jeunes gens de 14 à 18 ans qui y travaillent, était dirigée par un instituteur de la ville. Elle se tenait deux fois par semaine, de 5 à 7 heures, pendant 7 à 8 mois. On y enseignait l'allemand, le français et le calcul. Elle comptait 15 élèves.

Ecoles de filles.

1° *Ecoles du dimanche.* — *a)* L'école du dimanche de Luxembourg, du 1er octobre au mois de mai, se composait de 7 classes, dont 2 dans la ville-haute, 2 dans deux faubourgs et 1 à Clausen. Des dames de la ville y enseignaient l'allemand, le français, le calcul, le chant et la coupe. 120 élèves étaient inscrites.

b) L'école du dimanche de Dommeldange, dirigée par des religieuses, comptait 20 élèves. Elle durait 10 mois et se tenait le dimanche, de 4—6 heures. On y enseignait l'allemand, le français et le calcul.

c) Les deux écoles du dimanche de Rollingergrund, de même durée que la précédente, et dirigées par les sœurs des écoles primaires, comptaient 14+18 élèves. Y étaient enseignés l'allemand, le français, le calcul et le chant.

2° *Ecoles ménagères.* — *a)* L'école ménagère et professionnelle de Mlle Neuman comprenait également des

cours du soir. On y enseignait, outre la cuisine, l'allemand, le français, la comptabilité, les sciences naturelles, la gymnastique, la couture, la coupe, la lingerie. Nombre des élèves de l'école professionnelle: 52 en hiver et 40 en été; de l'école ménagère et des cours professionnels: 90 en hiver et 65 en été. A cet établissement était attachée une école gardienne, comptant 16 élèves.

b) L'école ménagère attachée au pensionnat de Sainte-Sophie, dirigée par 2 religieuses, était fréquentée par 16 élèves.

c) Le pensionnat ménager de Dommeldange, dirigé par des religieuses, comptait 24 élèves, dont 2 du pays.

d) L'école ménagère-agricole de Hollerich-gare, dirigée par des sœurs, comprenait un cours de couture avec 29 élèves et un cours de ménage avec 31 élèves.

e) L'école ménagère et professionnelle du pensionnat Saint-Joseph, dirigée par des religieuses, comprenait un cours de couture, repassage et coupe avec 15 élèves et un cours de ménage avec 6 élèves. De ces 21 élèves, 15 étaient étrangères.

f) Le cours de ménage de Rollingergrund, de Pâques à la fin de l'année, était dirigé par des religieuses et comptait 10 élèves.

3° *Ecoles ouvrières.* — *a)* L'école ouvrière et ménagère des jeunes économes à Luxembourg, dirigée par 4 religieuses, dont 2 diplômées, comptait 120 élèves en moyenne; 20 élèves fréquentaient le cours de ménage. Les cours duraient 10 mois.

b) L'école ouvrière de Dommeldange, de même durée, était dirigée par 2 sœurs et fréquentée par 60 élèves.

c) L'école ouvrière de Rollingergrund, également dirigée par 2 sœurs, comptait 25 élèves.

d) L'ouvroir d'Itzig, du commencement de l'année scolaire jusqu'à Pâques, se trouvait sous la direction de 2 religieuses et comptait 31 élèves.

e) L'ouvroir de Hostert, de même durée, comptait 17 élèves et était dirigé par la sœur de l'école gardienne.

10 de ces écoles d'adultes ont obtenu le n° 2, 7 le n° 3.

2e ARRONDISSEMENT: CANTONS D'ECHTERNACH, GREVENMACHER et REMICH.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Localités.	Élèves. garçons.	Élèves. filles.	Durée des écoles.	Indemnités du personnel.
Grevenmacher	hiver: 25	30	toute l'année	650 fr.
	été: 45	52		
Mertert	10	12	en été	300 »
Remich	hiver: 28	32	toute l'année	700 »
	été: 39	50		
				1650 fr.

Les écoles gardiennes étaient dirigées par 3 religieuses, dont 1 était diplômée. A Grevenmacher, les parents payaient, selon leur situation de fortune, 5, 10, 15 ou 20 fr. par an; à Remich, ils payaient, par mois et par enfant, 1 fr., resp. 0,75, 0,50, 0,30 fr., et les forains 2,50 fr.; à Mertert, l'accès des écoles gardiennes fut gratuit.

Marche des écoles: 3 nos 2.

b) Écoles gardiennes privées.

Les 5 écoles de cette catégorie, installées à Beaufort, Dalheim, Echternach, Junglinster et Wormeldange, comptaient 147 garçons et 151 filles et étaient dirigées par des religieuses, dont 1 diplômée. L'école gardienne d'Echternach durait toute l'année, les autres seulement l'été.

Marche des écoles: 2 nos 2 et 3 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Le nombre des écoles primaires publiques était de 155 (2 de plus que l'année précédente), dont 49 écoles de garçons, 50 écoles de filles, 49 écoles mixtes ordinaires et 7 écoles mixtes pour les commençants.

12	écoles comprenaient	1	année d'études,
22	—	2	années d'études,
10	—	3	—
14	—	4	—
97	—	6	—

Les 155 écoles primaires publiques appartenaient à 87 ressorts scolaires.

Les 49 écoles de garçons et 34 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs = 83.

Toutes les écoles de filles, 15 écoles mixtes ordinaires et 7 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices = 72.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 99 maisons d'école renfermaient 155 salles de classe, dont 111 étaient en bon état, 37 dans un état satisfaisant et 7 impropres à leur destination. Ces dernières se trouvaient à Grevenmacher (g. 3 salles), Imbringen (1), Manternach (1), Osweiler (1 g.), Rippig (1).

Dans beaucoup de communes, l'entretien de la propreté laissait fort à désirer, et le nettoyage des classes, contrairement à toutes les prescriptions, était encore exécuté par les élèves: à Ahn, Altlinster, Burmerange, Gonderange et Rodenbourg.

11 maisons d'école étaient sans *place de récréation*: Biwer (g.), Born, Eisenborn, Flaxweiler, Gonderange,

Junglinster (g.), Manternach, Oberwormeldange, Osweiler, Roodt et Waldbillig (f.).

D'autres places de récréation étaient trop petites ou mal entretenues: Bech, Beyren (g.), Bourglinster (f.), Erpeldange, Elvange, Emerange, Erpeldange, Girst, Herborn, Hersberg, Mondorf, Niederdonven, Waldbillig, (g.), Wellenstein, Wormeldange.

Quant à la propreté des *lieux d'aisances*, la situation n'a guère changé. Les cabinets sont rarement lavés, pas même partout une seule fois par an, à Altlinster, Girst, Remerschen (g. et f.), Remich (g. I), Scheidgen. Ils sont nettoyés par les élèves à Ahn, Altwies, Bech (g.), Berdorf (g. et f.), Bollendorferbruck, Boudler, Bourglinster (g. et f.), Consdorf (g. et f.), Christnach (g. et f.), Dillingen, Flaxweiler (g. et f.), Gonderange, Hemsthal, Lenningen (f.), Mompach, Osweilwer (g. et f.), Rodenbourg, Rolling-Assel, Waldbredimus, Wecker (g.), Wellenstein (g. et f.) et Wormeldange. Les cabinets n'étaient pas séparés pour les sexes à Waldbillig.

Un jardin scolaire se trouve à Haller, et *des musées scolaires*, très bien assortis, existent à Grevenmacher (éc. pr. sup.), Remich (g. I), Stadtbredimus (g.), Trintange (g.), Wasserbillig (g. I).

Le mobilier de classe a été complété ou renouvelé, par l'acquisition de bancs et de pupitres, à Altwies, Bech-Kleinmacher, Breidweiler, Dillingen, Echternach, Ehnen, Eschweiler, Hersberg, Stadtbredimus, Waldbillig, Wasserbillig et Welfrange.

Le matériel d'enseignement de 24 écoles a été augmenté par l'acquisition de cartes géographiques, de globes terrestres, de tableaux pour l'enseignement intuitif, de tableaux pour l'enseignement du système métrique, d'instruments d'arpentage, de collections pour l'histoire naturelle, de machines à lire et à calculer.

Le matériel de classe a été fourni partout en quantité suffisante aux élèves indigents.

Des lieux d'aisances ont été construits à Machtum (g.), Scheidgen, Stadtbredimus (g. et f.) et Trintange.

De grosses réparations ont été exécutées aux maisons d'école de Bech-Kleinmacher, Berbourg, Scheidgen; à la salle de classe des garçons de Junglinster; au logement d'instituteur à Scheidgen et aux cabinets de Bech-Kleinmacher (g.).

Durée du temps de classe.

L'année scolaire finissait le 29 août dans les communes de Berdorf et de Consdorf; le 28 août, dans les communes de Biwer, Lenningen, Mertert et Rodenbourg; le 27, dans la commune de Wormeldange; le 26, dans celle de Mompach; le 25, dans celle de Waldbredimus; le 24, à Burmerange et à Remich; le 21 enfin, à Echternach. Dans 14 communes, l'année scolaire se terminait le 31 août.

L'année scolaire courante commençait le 1er octobre, dans les communes de Consdorf, Grevenmacher, Mompach, Remerschen, Remich, Wellenstein et Wormeldange; elle commençait le 3 octobre, dans la ville d'Echternach, le 7, aux écoles des communes de Biwer, Bous et Mertert, le 8, dans la commune de Lenningen. Les autres écoles rentrèrent en activité le 14 octobre, à l'exception de celles de la commune de Stadtbredimus, qui le firent seulement le 18 du même mois.

L'école de Dillingen et l'école de filles de Born, nouvellement créée, où il y eut changement resp. nomination de titulaires, commencèrent leurs cours au mois de novembre.

Les heures de classe étaient fixées en hiver à 8½—11½ et 1½—4½; en été, à 8—11 et 1½—4½, ou bien à 8—11 et 1½—4, ou encore à 8—11 et 2—4, ou à 8—11 et 1—4, ou enfin à 9—midi et 2—4½.

Matières d'enseignement.

Les éléments de dessin ont été enseignés aux écoles

d'Ellange, Grevenmacher (g. I), Stadtbredimus (g.), Wellenstein (g.). Les premières notions de la tenue des livres ont été enseignées à Grevenmacher (g. I) et à Remich (g. I).

Des exercices de gymnastique se faisaient aux écoles des communes de Beaufort, Burmerange, Echternach, Remich, Waldbredimus (g.), Wellenstein et dans la section de Haller. Des jeux scolaires furent exécutés dans la plupart des écoles.

Elèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2826	2749	5575
au-dessus de l'âge obligat. ..	59	30	89
au-dessous de l'âge obligat.	59	49	108
Total ...	2944	2828	5772

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 105.

La moyenne des élèves par école était de 37.

Deux écoles avaient moins de 12 élèves: Dickweiler (9) et Mompach (7). Les écoles suivantes comptaient 60 ou plus de 60 élèves: les écoles mixtes d'Altwies (60), Born (63), Schengen (65), l'école de filles I à Echternach (60) et 3 écoles de Grevenmacher: l'école de garçons III (74) et les écoles de filles I (61) et III (73).

Absences.

Le total des absences s'élevait à 80240 demi-journées, dont 77575 absences justifiées et 2665 non justifiées. Sur l'année précédente, les absences justifiées ont diminué de 2697, les absences non justifiées ont augmenté de 521 demi-journées.

Pour cause de maladies contagieuses, 10 écoles étaient temporairement fermées.

5771
5575
196

35 élèves, ayant atteint l'âge de 12 ans, ont été dispensés de la fréquentation scolaire par l'autorité compétente.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Beaufort	224	3332	159	5	14,8	0,7	—	15,5
Bech	166	2584	173	31	15,5	1	0,1	16,6
Berdorf	126	1542	76	2	12,2	0,5	—	12,7
Betzdorf	217	3864	257	16	17,8	1,1	—	18,9
Biwer	187	2289	206	20	12,2	1,1	0,1	13,4
Bous	152	1287	134	5	8,4	0,8	—	9,2
Burmerange ..	60	450	118	—	7,5	1,9	—	9,4
Consdorf	230	4034	163	10	17,5	0,7	—	18,2
Dalheim	184	1425	317	116	7,7	1,7	0,6	10
Echternach ..	387	4168	172	41	10,7	0,4	0,1	11,2
Flaxweiler ...	272	3198	140	38	11,7	0,5	0,1	12,3
Grevenmacher.	385	4754	963	1561	12,3	2,5	4	18,8
Junglinster ..	319	3477	331	4	10,8	1	—	11,8
Lenningen ...	172	4807	122	11	27,9	0,7	—	28,6
Manternach ..	191	2115	93	7	11	0,4	—	11,4
Mertert	382	6577	303	95	17,2	0,7	0,2	18,1
Mompach ...	138	947	46	5	6,8	0,3	—	7,1
Mondorf	164	1134	110	404	6,9	0,6	2,4	9,9
Remerschen ..	180	2604	272	8	14,4	1,5	—	15,9
Remich	201	1945	227	37	9,6	1,1	0,1	10,8
Rodenbourg ..	123	1506	51	—	12,2	0,4	—	12,6
Rosport	283	3419	650	2	12	2,2	—	14,2
Stadtbredimus	135	2293	36	28	16,6	0,2	0,2	17
Waldbillig ..	172	2736	481	65	15,9	2,7	0,3	18,9
Waldbredimus.	58	219	5	14	3,7	—	0,2	3,9
Wellenstein ..	172	1500	150	15	8,7	0,8	—	9,5
Wormeldange	295	3345	269	125	11,3	0,9	0,4	12,6
Total ...	5575	71551	6024	2665	12,8	1,1	0,5	14,4

Commissions locales.

9 commissions locales ont visité les écoles, 3 avec, 6 sans rapport. 18 commissions locales n'ont pas visité les écoles. L'intérêt qu'elles ont pris à la bonne marche des écoles laissait à désirer de la part d'une seule commission locale.

Ont appliqué les art. 6, 7, 8 sur l'enseignement obligatoire:

Les commissions locales de	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.
Bech	2	—	—
Dalheim	4	2	—
Grevenmacher	26	18	11
Mertert	1	1	—
Mondorf-les-Bains ...	4	1	1
Remich	2	—	—
Waldbillig	1	—	—
Total ...	40	22	12

Les commissions locales de Beaufort, Berdorf, Betzdorf, Bous, Burmerange, Consdorf, Echternach, Junglinster, Lenningen, Manternach, Mompach, Remerschen, Rodenbourg, Rosport, Waldbredimus et Wellenstein n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer ces articles.

L'application des art. 6 et 7 a été négligée par les commissions locales de Biwer (2 fois), Flaxweiler (2), Stadtbredimus (3), Wormeldange (7); l'application de l'art. 8 l'a été 1 fois à Altwies.

L'âge obligatoire était étendu à 12½ ans, dans les communes de Betzdorf, Junglinster et Stadbredimus; à 13 ans, dans les villes de Grevenmacher et de Remich.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant du 2e arrondissement se composait de 83 instituteurs, 54 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses.

Des mutations ont eu lieu
par suite de déplacement 11
par suite de mise à la retraite 4

8 titulaires ont été temporairement remplacés, 6 pour cause de maladie, 1 par suite d'un congé régulier, 1 autre pour avoir quitté la carrière. 4 écoles ont chômé pendant 3 à 10 jours, par suite d'indisposition des titulaires.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1er rang.	1	—	2	3
2e —	19	11	4	34
3e —	35	26	7	68
4e —	28	17	5	50
Total ...	83	54	18	155

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	1	5	3	9
2	59	41	14	114
3	23	8	1	32
Total ...	83	54	18	155

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	—	—	2	2
2	36	32	12	80
3	45	21	4	70
4	1	1	—	2
5	1	—	—	1
Total ...	83	54	18	155

La conduite du personnel enseignant était bonne partout.

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	20	16	2	38
6—10	14	8	1	23
11—15	6	3	4	13
16—20	7	4	4	15
21—25	14	6	—	20
26—30	7	10	1	18
31—35	12	1	4	17
36—40	2	4	1	7
41—45	1	2	1	4
Total ...	83	54	18	155

Traitements communaux.

Les 83 instituteurs touchaient en traitements communaux ..... 118257 fr.
Les 54 institutrices laïques ..... 61131 »
Les 18 instiurices religieuses ..... 13600 »
Total ..... 192988 fr.

La moyenne du traitement communal était:
pour l'instituteur de ..... 1424 fr.
pour l'institutrice laïque de ..... 1132 »
pour l'institutrice religieuse de ..... 755 »

Suppléments de traitement.

64 instituteurs et 38 institutrices touchaient en suppléments de traitement la somme de 34750+15693,75= 50443,75 fr. 19 instituteurs et 16 institutrices n'avaient pas encore droit aux suppléments de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Prime.	Instituteurs		Institutrices.		Total.
		nombre.	sommes.	nombre.	sommes.	
1	150	1	150	2	300	450
2	100	19	1900	15	1500	3400
3	50	35	1750	33	1650	3400
		55	3800	50	3450	7250

28 instituteurs et 22 institutrices n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

51 instituteurs et 18 institutrices laïques recevaient en indemnités de logement la somme de 15600+3950 =19550 fr.

La moyenne d'un traitement d'instituteur, suppléments de traitement et primes de brevet compris, était de 1889 fr.

La moyenne du traitement de l'institutrice laïque était de 1465 fr.

La moyenne de l'institutrice religieuse, la prime de brevet comprise, était de 819 fr.

Total des dépenses.

	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements communaux	118257	61131	13600	192988
Suppléments de traitement.....	34750	15693,75	—	50443,75
Primes de brevet .	3800	2300	1150	7250
Indemnités de logement	15600	3950	—	19550
Total ...	172407	83074,75	14750	270231,75

Logements.

33 instituteurs, 35 institutrices laïques étaient en jouissance d'un logement fourni par la commune; les 18 institutrices religieuses disposaient de 7 logements.

Les logements de Born, Mœrsdorf et Rippig étaient en si mauvais état qu'ils ne pouvaient être habités: des indemnités de 250, 250 et 125 fr. ont été payées aux titulaires.

8 autres logements étaient également en mauvais état (humides ou trop petits): Biwer, Breidweiler, Gostingen. Oberwormeldange (instituteurs); Bourglinster, Junglinster, Osweiler, Wellenstein (institutrices).

Les logements comprenaient, avec la cuisine:

Nombre des pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
2	—	2[1])	—	2
3	—	11	—	11
4	10	18	1	29
5 et plus	23	4	6	33
	33	35	7	75

Relevé synoptique des traitements du personnel enseignant, les suppléments de traitement et les primes de brevet compris.

Traitements.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
700	—	—	6	6
800	—	—	9	9
900	—	—	2	2
1000	—	12	1	13
1100	—	6	—	6
1200	10	3	—	13

[1]) Bourglinster et Wellenstein.

1300	4	5	—	9
1400	8	1	—	9
1500	9	7	—	16
1600	—	4	—	4
1700	5	4	—	9
1800	6	5	—	11
1900	4	2	—	6
2000	6	3	—	9
2100	5	2	—	7
2200	7	—	—	7
2300	6	—	—	6
2400	5	—	—	5
2500	3	—	—	3
2600	1	—	—	1
2700	1	—	—	1
2800	1	—	—	1
2900	1	—	—	1
3000	1	—	—	1
	83	54	18	155

La distribution des prix, prévue par la loi, a eu lieu dans toutes les communes du 2e arrondissement.

La caisse d'épargne était introduite dans les écoles d'Ellange, Lenningen, Machtum et Mœrsdorf, où 87 élèves versèrent 754,50 fr.

Les conférences d'arrondissement ont eu lieu, l'une à Echternach, le 24 août, pour le personnel enseignant du canton d'Echternach et des communes de Junglinster et de Rodenbourg, l'autre, le 26 août, à Grevenmacher, pour le personnel des autres communes du canton de Grevenmacher et pour le canton de Remich.

L'enseignement à domicile a été donné en deux endroits aux enfants d'une, resp. de trois familles.

b) Écoles primaires privées.

Il y avait 4 écoles de cette catégorie: 3 écoles de garçons à l'orphelinat de Grevenmacher, dirigées par 3 religieuses,

dont 1 sans brevet, et l'école mixte de Grundhof, dirigée par une institutrice en possession d'un brevet de 3e rang. Les écoles de garçons comptaient 135 élèves, l'école de Grundhof était fréquentée par 11 élèves.

Résultats: 2 nos 2 et 2 nos 3.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Les écoles primaires supérieures publiques, au nombre de 5, se trouvaient établies à Grevenmacher, Remich et Rosport et se subdivisaient en 3 écoles de garçons et 2 écoles de filles. La salle de classe occupée par l'école primaire supérieure de Remich (filles) était mal orientée et mal éclairée.

Les écoles primaires supérieures des garçons de Grevenmacher et de Remich comptaient 3 divisions et 3 années d'études; aux autres écoles, la durée des cours était limitée à 2 années. Le congé hebdomadaire s'étendait à toute la journée du jeudi.

Outre les matières prescrites, les notions d'économie domestique étaient enseignées aux écoles des jeunes filles.

L'enseignement était entièrement gratuit à Remich et à Rosport; à Grevenmacher, les élèves forains payaient un minerval de 25 fr., les élèves étrangers payaient 30 fr.

Elèves.

	Elèves.		Total.
	Garçons.	Filles.	
Grevenmacher	35	23	58
Remich	41	20	61
Rosport	13	—	13
	89	43	132

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 3 instituteurs et de 2 institutrices religieuses. Les instituteurs possé-

daient, 2 le brevet de 1er, 1 le brevet de 2e rang. Une institutrice avait le brevet de 2e, l'autre le brevet de 3e rang. A l'école des filles de Grevenmacher était attachée une maîtresse de chant.

Traitements.

Traitements communaux.....	8800 fr.
Suppléments de traitement	1100 »
Primes de brevet	550 »
Indemnité de logement	805 »
Total ...	11255 fr.

Aux 3 ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux, il a été payé une indemnité totale de 500 fr., d'où la dépense globale de 11255 + 500 = 11755 fr.

Résultats: 4 nos 2 et 1 no 3.

b) Ecole primaire supérieure privée.

Le pensionnat d'Echternach comprenait une école primaire supérieure de deux années d'études, laquelle, combinée avec un cours de ménage, était destinée à donner une éducation générale. Elle était fréquentée par 13 élèves, tandis que le cours de ménage proprement dit comptait 24 élèves. De toutes ces élèves, une seule était de nationalité étrangère.

Le pensionnnat d'Echternach était dirigé par 4 institutrices religieuses et 1 institutrice laïque. Celle-ci avait le brevet de 4e rang, l'une des sœurs possédait le brevet élémentaire allemand, les autres sœurs étaient sans brevet. L'institutrice laïque était de nationalité luxembourgeoise. Les résultats sont représentés par le no 2.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 2e arrondissement comptait 137 écoles d'adultes publiques, dont 93 écoles de garçons avec 1176 élèves et 44 écoles de filles avec 629 élèves.

Dans le nombre de 629 ne sont pas comprises les 597 filles de l'âge obligatoire appartenant à 34 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La moyenne des élèves par écoles était de 13 pour les garçons et de 14 pour les filles.

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire dans les communes de Berdorf, Biwer, Bous, Burmerange (garçons), Echternach (garçons), Flaxweiler (garçons), Grevenmacher, Mompach (cours de couture), Remerschen, Rosport et Waldbredimus.

Durée de l'enseignement.

Ecoles de garçons.

Nombre des mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	Total des écoles.
3 à 3½	—	1	—	1
4 à 4½	—	7	32	39
5 à 5½	—	3	26	29
6 à 6½	3	1	—	4
7 à 7½	3	—	—	3
8 à 8½	2	3	1	6
9 et au delà. ...	10	1	—	11
	18	16	59	93

Ecoles de filles.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	4 leçons par semaine.	Ecoles permanentes.	Total des écoles.
4 à 4½	2	5	—	—	—	7
5 à 5½	4	5	1	1	3	14
6 à 6½	5	7	—	—	—	12
7 à 7½	2	2	—	—	—	4
8 à 8½	3	1	—	—	—	4
9 et au delà	1	1	—	—	1	3
	17	21	1	1	4	44

1250
687

LANDESBIB
LUXEMB

Matières d'enseignement.

Ecoles de garçons.

1 branche: le dessin à	20 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres à	73 »
	93 écoles

Ecoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille à	11 écoles
1 branche: le repassage	2 »
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres	8 »
5 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille	23 »
	44 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Ecoles de		Total des écoles.
	garçons.	filles.	
2	39	38	77
3	54	6	60
	93	44	137

Des distributions de prix ont eu lieu dans les communes de Berdorf, Biwer, Bous, Consdorf, Dalheim, Grevenmacher, Rosport, Remerschen, Waldbredimus et Wormeldange (dessin).

La caisse d'épargne fonctionnait à l'école du soir de Lenningen.

Personnel enseignant.

Parmi les personnes préposées aux cours d'adultes proprement dits, 111 faisaient partie du corps enseignant des écoles primaires.

Les écoles de filles qui n'avaient pour branche d'enseignement que les travaux à l'aiguille étaient dirigées par

des institutrices laïques, des épouses d'instituteurs, des religieuses ou par des couturières.

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'Etat	16849 fr.
Part contributive de 19 communes	3076 »
Total ...	19925 fr.

Ne sont compris ni le subside de l'Etat de 4211 fr. ni la subvention communale de 935 fr. accordés aux 34 cours de couture des écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs.

La dépense totale s'élevait donc à 19925+4211+935 =25071 fr.

Indemnités de	Ecoles de		Total
	garçons.	filles.	des écoles.
moins de 100 fr. ..	10	15	25
100 à 150 fr.	49	17	66
150 à 200 fr.	24	5	29
200 et au delà	10	7	17
	93	44	137

Bibliothèques populaires.

Les 28 bibliothèques du 2e arrondissement comptaient 2536 volumes, 1451 ouvrages lus et 773 lecteurs, dont 559 élèves. 2 bibliothèques n'avaient pas un seul lecteur, 4 n'en comptaient pas plus de 10.

b) Écoles d'adultes privées.

1° L'école du soir de Wormeldange, pour garçons, dirigée par un instituteur pensionné, durait pendant le semestre d'hiver et enseignait l'allemand, le français et le calcul. Elle comptait 14 élèves.

2° L'école du dimanche d'Echternach, dirigée par des religieuses et comptant 16 élèves, fonctionnait seulement

pendant le 1er semestre. On y enseignait l'allemand, le français, le calcul et la tenue des livres.

3o Les écoles ouvrières de Beaufort, Dalheim, Echternach, Junglinster et Mondorf-les-Bains, dirigées par des sœurs, se vouaient exclusivement aux travaux à l'aiguille. Celle d'Echternach était en activité durant toute l'année, les autres cessaient leurs cours avec l'hiver. Elles comptaient, dans l'ordre de leur énumération, 30, 25, 20, 18 et 53 élèves.

4o Les écoles ménagères d'Echternach, Grevenmacher, Junglinster et Mondorf-les-Bains, placées également sous la direction de maîtresses religieuses, étaient ouvertes pendant toute l'année, aux deux localités citées en premier lieu et, seulement en hiver, dans les deux autres. Elles comptaient 23, resp. 38 et 16 élèves. A Mondorf, les élèves de l'ouvroir et de l'école ménagère étaient les mêmes.

Les résultats ont été partout très satisfaisants.

3e ARRONDISSEMENT : CANTON D'ESCH.

1. Écoles gardiennes.

Les 6 écoles gardiennes publiques étaient dirigées par 2 maîtresses laïques et 5 maîtresses religieuses. A Dudelange, 2 maîtresses se trouvaient préposées à la même école. 2 maîtresses possédaient le diplôme frœbelien, 2 le brevet français élémentaire, 2 autres le diplôme pour l'ouvrage manuel, la 7e enfin était en possession de l'autorisation d'enseigner.

Les maîtresses religieuses jouissaient du logement fourni à la communauté.

Les autres renseignements sont donnés par le tableau qui suit:

3810
750
4560

Localités.	Élèves		Durée de l'enseignement.	Indemnités.
	Garçons	Filles.		
Bettembourg ..	48	48	toute l'année	800
Dudelange.....	78	79	id.	1312,50 712,50
Lasauvage.....	16	21	id.	700
Niedercorn	54	42	semestre d'été	375
Schifflange	30	39	id.	400
Tétange	35	30	id.	350
			Total de la dépenses fr.	4650

Notes: 4 nos 2 et 3 nos 3.

Pendant le semestre d'hiver, les maîtresses des 3 dernières écoles gardiennes dirigeaient des ouvroirs et touchaient de ce chef des rémunérations spéciales.

b) **Écoles gardiennes privées.**

Les écoles gardiennes privées de Dudelange et d'Esch, dirigées par des religieuses, étaient fréquentées par 41+47 et 35+38 élèves. La première, dirigée par 2 maîtresses, fonctionnait toute l'année, la seconde, pendant 4 mois. L'une des maîtresses possédait le diplôme afférent. Le minerval payé à Dudelange était de 2 fr. par mois et par enfant.

Notes: 2 nos 2.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Le 3e arrondissement comptait 196 écoles primaires publiques, 13 de plus que l'année précédente. Ces écoles appartenaient à 36 ressorts scolaires et se divisaient en

93 écoles de garçons,
90 écoles de filles,
12 écoles mixtes ordinaires,
1 école mixte pour les commençants.

Avaient:	1 année d'études	7	écoles
	2 années d'études	118	—
	3 —	37	—
	5 —	2	—
	6 —	28	—
	7 —	4	—

90 écoles de garçons et 9 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs; 90 écoles de filles, 3 écoles mixtes ordinaires, 1 école mixte pour commençants et 3 écoles de garçons (degré inférieur) étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

193 écoles se trouvaient installées dans 54 maisons d'écoles communales, 5 écoles étaient logées dans des maisons particulières (Kayl 1, Lasauvage 3, Rumelange 1).

Les 9 *salles de classe* communales suivantes ne répondaient pas entièrement à leur destination:

Aspelt (2 salles), trop petites; Belvaux (1), trop petite; Peppange (1), trop petite; Petange (2), trop petites, resp. humides et sombres; Reckange (2), trop petites; Soleuvre (1), trop petite.

9 maisons d'école étaient dépourvues de *places de récréation*, et l'emplacement des écoles n'en permet guère la création. Les places de récréation de 13 maisons d'école, dont 2 maisons particulières, ne remplissaient pas suffisamment les conditions voulues, étant trop petites ou manquant de clôture.

Les lieux d'aisances laissaient à désirer au point de vue de la construction et de l'aménagement près des écoles d'Aspelt, Limpach, Peppange et Petange (4 écoles de filles).

Quant à l'entretien de la propreté dans les maisons

d'école et leurs dépendances, il y a progrès. Toutefois, il reste beaucoup à faire, particulièrement au point de vue de la désinfection régulière des cabinets.

Le jardin scolaire de Bergem a servi à l'instruction horticole et agricole des élèves de l'école primaire.

Le musée scolaire d'Esch continue à rendre de bons services aux écoles de cette ville.

Dans de nombreuses communes, *le mobilier de classe* et *le matériel d'enseignement* ont été complétés conformément aux propositions des autorités scolaires.

Le matériel de classe, en général très convenable, a été largement et régulièrement fourni aux élèves indigents.

Matières d'enseignement.

Outre les branches obligatoires, les éléments du dessin ont été enseignés aux écoles de garçons du degré supérieur des communes de Differdange, Esch, Kayl, Petange et Rumelange.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire 1911-1912 s'est terminée le 10 août, à Rumelange; le 13, à Dudelange; le 14, à Esch; le 21, dans la commune de Kayl; le 24, dans les communes de Bettembourg, Differdange, Frisange, Leudelange, Petange, Schifflange; le 30, dans celles de Mondercange et de Rœser; le 31 août enfin, dans les communes de Reckange et de Sanem.

L'année scolaire 1912-1913 a commencé le 1er octobre, dans les communes de Dudelange et de Petange; le 14 octobre, dans toutes les autres communes du 3e arrondissement.

Les heures de classe étaient, en hiver: 8½—11½ et 1½—4½ ou 2—4½; en été et en automne: 8—11 ou 8½—11½ et 1½—4½ ou 2—4½ ou bien 1½—4.

Elèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	5375	4998	10373
au-dessus de l'âge obligat. .	38	33	71
au-dessous de l'âge obligat.	50	18	68
Total ...	5463	5049	10512

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 959.

Dans les chiffres relatifs à l'âge obligatoire sont naturellement compris les élèves qui, au commencement de l'année scolaire, avaient 12 ans accomplis et appartenaient aux communes où l'âge obligatoire était étendu à 11½ ou à 13 ans.

La moyenne des élèves par école était:
pour l'âge obligatoire, l'extension comprise, de 52,
sans distinction d'âge, de ..... 53.

Avaient:	11—20 élèves	6	écoles,
	21—30 —	10	—
	31—40 —	21	—
	41—50 —	36	—
	51—60 —	71	—
	61—70 —	36	—
	71—80 —	11	—
	81—90 —	3	—
	91—100 —	2	—

Les écoles surchargées ont été dédoublées cette année.

Absences.

Le total des absences a été de 156635 demi-journées, dont 145104 absences justifiées et 11531 absences non justifiées. Les absences justifiées ont diminué de 9550 et les absences non justifiées ont également diminué de 1333 demi-journées.

La fréquentation a été très régulière en général, et le gros des absences non motivées doit être mis sur le compte d'un petit nombre d'élèves qui se sont absentés pendant les derniers mois de l'année scolaire.

Absences par communes.

Communes.	Absences				Moyenne des absences par élèves.			
	Elèves de l'âge obligatoire.	en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Bettembourg .	394	4604	198	95	11,6	0,5	0,2	12,3
Differdange	2410	28495	932	3004	11,8	0,3	1,2	13,3
Dudelange	1524	22612	546	1956	14,8	0,3	1,2	16,3
Esch-s.-Alz. ...	2398	39097	2125	2692	16,3	0,8	1,1	18,2
Frisange	121	1234	225	24	10,1	1,8	0,1	12
Kayl	718	9019	886	971	12,5	1,2	1,2	14,9
Leudelange ...	99	1115	107	21	11,2	1	0,2	12,4
Mondercange .	147	1409	94	57	9,5	0,6	0,3	10,4
Petange	967	13115	966	1408	13,6	0,9	1,4	15,9
Reckange	82	823	144	1	10	1,7	—	11,7
Rœser	197	2070	280	37	10,5	1,4	0,1	12
Rumelange	748	7177	374	985	9,5	0,5	1,3	11,3
Sanem	341	4537	337	192	13,3	0,9	0,5	14,7
Schifflange	227	2367	216	88	10,4	0,9	0,3	11,6
Total ...	10373	137674	7430	11531	13,3	0,7	1,1	15,1

33 élèves, âgés de 12 ans, ont été dispensés, en vertu de l'art. 11 de la loi, de la fréquentation scolaire pour une partie de l'année.

Commissions locales.

2 commissions locales ont visité deux fois les écoles, 5 commissions l'ont fait une fois. 4 commissions ont fait rapport à l'inspecteur d'arrondissement. 7 commissions locales n'ont pas visité les écoles.

Ont appliqué les art. 6, 7 et 8 sur l'enseignement obligatoire:

Commissions locales.	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.
Bettembourg	3	1	2
Differdange.....	144	69	136
Dudelange.....	92	41	100
Esch.....	157	65	99
Kayl	34	21	30
Mondercange	2	1	—
Petange	79	36	16
Rumelange	27	18	22
Sanem	9	5	—
Schifflange	13	9	—
Total ...	560	266	405

Les communes de Leudelange et de Reckange n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer la loi. 4 cas relatifs aux articles 6 (2), 7 (1), 8 (1), ont été négligés par les communes de Frisange et de Rœser.

L'âge obligatoire était étendu à 12½ ans, pour les garçons et les filles, dans les communes de Kayl et de Petange et dans la section de Huncherange; il l'était à 13 ans, pour les garçons et les filles, dans les communes de Differdange, Esch et Rumelange, pour les garçons seulement, dans la section de Dudelange-ville.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant du 3e arrondissement se composait de 99 instituteurs, 39 institutrices laïques et 60 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de promotion	8
par suite de déplacement	8
par suite de décès	1
par suite de mise à la retraite	1
par suite de création de nouvelles écoles ..	13

3 instituteurs, en possession d'un congé régulier, étaient remplacés pendant l'année entière, resp. pendant 5 et 15 jours.

9 instituteurs et 6 institutrices étaient remplacés pour cause de maladie, pendant 4 jours au minimum et 8 mois au maximum.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	6	—	—	6
2	39	15	18	72
3	44	16	26	86
4	10	8	13	31
aut. d'ens.	—	—	3	3
	99	39	60	198[1])

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	2	1	4	7
2	55	21	38	114
3	39	17	17	73
4	2	—	—	2
	98	39	59	196

Résultats obtenus.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	1	1	2	4
2	52	18	39	109
3	42	20	18	80
4	3	—	—	3
	98	39	59	196

[1]) Les deux membres suppléants d'Esch sont compris.

La *conduite* du personnel enseignant a été bonne partout.

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	18	15	9	42
6—10	19	8	11	38
11—15	18	6	14	38
16—20	18	3	10	31
21—25	14	—	2	16
26—30	6	2	4	12
31—35	3	4	1	8
36—40	3	—	6	9
41—45	—	1	3	4
	99	39	60	198

Traitements communaux.

Les 99 instituteurs touchaient.....	200025 fr.
Les 39 institutrices laïques	51150 »
Les 60 institutrices religieuses	45600 »
Total ...	296775 fr.

La moyenne du traitement communal était:

pour l'instituteur de	2020 fr.
pour l'institutrice laïque	1311 »
pour l'institutrice religieuse de ...	760 »

Suppléments de traitements.

82 instituteurs recevaient	29550 fr.
24 institutrices laïques	7362,75 »
Total...	36912,75 »

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs		Institutrices				Total.
				laïques		religieuses		
		nombre.	sommes.	nombre.	sommes.	nombre.	sommes.	
1	150	6	900	—	—	—	—	900
2	100	39	3900	15	1500	18	1800	7200
3	50	44	2200	16	800	26	1300	4300
Total ...		89	7000	31	2300	44	3100	12400

En traitements communaux, suppléments de traitement et primes de brevet, il a été payé

à 99 instituteurs	236575	fr.
à 39 institutrices laïques	60812,75	»
à 60 institutrices religieuses	48700	»
Total ...	346087,75	fr.

Traitement moyen d'instituteur	2389	fr.
Traitement moyen d'institutrice laïque	1559	»
Traitement moyen d'institutrice religieuse ..	811	»

Indemnités de logement.

79 instituteurs ont reçu en indemnités de logement	36775	fr.
27 institutrices laïques	9450	»
12 institutrices religieuses	1972,50	»
Total ...	48197,50	fr.

Total des revenus.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements communaux	200025	51150	45600	296775
Suppléments de traitement.....	29550	7362,75	—	36912,75
Primes de brevet	7000	2300	3100	12400
Indemnités de logement	36775	9450	1972,50	48197,50
Total ...	273350	70262,75	50672,50	394285,25

Tableau synoptique du montant des traitements, les suppléments et les primes de brevet compris.

Traitement.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
700	—	—	20	20
800	—	—	28	28
900	—	—	9	9
1000	—	3	3	6
1100	—	2	—	2
1200	—	6	—	6
1300	4	1	—	5
1400	5	8	—	13
1500	3	2	—	5
1600	2	5	—	7
1700	1	2	—	3
1800	2	1	—	3
1900	6	5	—	11
2000	5	1	—	6
2100	7	1	—	8
2200	7	1	—	8
2300	7	1	—	8
2400	9	—	—	9
2500	8	—	—	8

2600	3	—	—	3
2700	7	—	—	7
2800	3	—	—	3
2900	2	—	—	2
3000	4	—	—	4
3200	5	—	—	5
3300	3	—	—	3
3400	3	—	—	3
3500	2	—	—	2
3600	1	—	—	1
	99	39	60	198

Logements.

43 logements ont été fournis par les communes à 20 instituteurs, à 12 institutrices et à 48 institutrices religieuses. Les institutrices religieuses disposaient de 12 logements, et un logement était commun à 2 institutrices laïques (Tétange).

Nombre des pièces, outre la cuisine.	Logements			Total des logements.
	d'instituteurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses	
2	—	3	—	3
3	2	6	—	8
4	7	1	—	8
5	8	1	1	10
6 et plus	3	—	11	14
	20	11	12	43

Le logement des institutrices religieuses de Kayl était humide et ne répondait pas aux conditions requises.

Des distributions de prix ont été faites à toutes les écoles primaires du 3e arrondissement.

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Esch-s.-Alz., le 31 juillet 1912.

La caisse d'épargne fonctionnait à Rodange et à Schifflange, où 66 élèves ont versé 1017,60 fr.

L'enseignement à domicile a été donné à 3 garçons et à 3 filles appartenant à 4 familles résidant en 4 localités différentes.

b) **Écoles primaires privées.**

1° Le pensionnat de Dudelange comprenait 3 classes primaires séparées, à deux divisions chacune, et comptant ensemble 97 élèves. Elles étaient dirigées par 3 sœurs de nationalité luxembourgeoise, dont l'une possédait le brevet de 3e rang, l'autre le même brevet et le brevet français élémentaire; la 3e n'avait pas de brevet.

2° L'école privée de Rumelange comprenait deux classes primaires, dont l'une était fréquentée par 9 élèves des trois premières années d'études, l'autre par 21 élèves des 4e, 5e et 6e années d'études. Deux sœurs de nationalité luxembourgeoise, toutes les deux en possession du brevet de 4e rang, étaient préposées à cette école.

3° L'école primaire privée de la Poudrerie, commune de Rœser, dirigée par un instituteur porteur d'un brevet de 3e rang, était fréquentée par 6 garçons et 7 filles de l'âge obligatoire.

Résultats obtenus: 5 nos 2 et 1 n° 3.

3. Écoles primaires supérieures.

a) **Écoles primaires supérieures publiques.**

Les 5 écoles primaires supérieures pour garçons étaient établies à Bettembourg, Differdange, Dudelange, Petange et Rumelange; celles pour jeunes filles se trouvaient à Bettembourg, Niedercorn et Rumelange.

L'école primaire supérieure de Dudelange était dirigée par deux instituteurs.

Le personnel enseignant se composait de 6 instituteurs, 1 institutrice laïque et 2 institutrices religieuses.

2 instituteurs et 2 institutrices possédaient le brevet

de 1er rang; les autres membres du personnel enseignant avaient le brevet de 2e rang.

L'enseignement était gratuit pour tous les élèves.

Elèves.

Écoles de garçons.		Écoles des filles.	
Bettembourg	48	Bettembourg	28
Differdange.....	37	Niedercorn	27
Dudelange.....	66	Rumelange	40
Petange	38		
Rumelange	40		
Total ...	229		95

Revenus du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Traitements communaux	15900	1600	1800	19300
Suppléments de traitement.....	3100	225	—	3325
Primes de brevet	700	150	250	1100
Indemnités de logement	2375 + 1 log.	300	134 + 1 log.	2809
Total ..	22075	2275	2184	26534

Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux 1225

Dépense totale fr. .. 27759

Résultats obtenus: 5 nos 2 et 4 nos 3.

b) Écoles primaires supérieures privées.

Le pensionnat de Dudelange possédait, outre les 3 classes primaires, dont il a été question plus haut:

a) une classe primaire supérieure à deux divisions, 7e et 8e années d'études, avec 35 élèves. Les deux sœurs chargées de l'enseignement possédaient le brevet de 3e rang, resp. le brevet français supérieur.

b) un cours spécial préparatoire aux brevets français, avec 9 élèves, dirigé par une religieuse munie du brevet

français supérieur. 2 sœurs étaient de nationalité française, toutes les élèves étaient du pays.

Outre les branches prescrites, on enseignait l'anglais, l'italien (facultatif), la peinture, la musique (fac.), la dactylographie (fac.).

L'école privée de Rumelange comprenait, en dehors des 2 classes primaires déjà renseignées, une classe primaire supérieure, 7e et 8e années d'études, avec 16 élèves, dont 1 étrangère, et dirigée par une religieuse en possession d'un brevet de 3e rang.

Les résultats obtenus aux deux écoles ont été très satisfaisants.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 3e arrondissement comptait 53 écoles de garçons avec 848 élèves et 32 écoles de filles avec 895 élèves.

Dans les chiffres et dans les renseignements qui suivent ne sont pas comprises les 136 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les cours de couture organisés aux écoles primaires mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire dans les communes de Leudelange (pour les garçons) et de Schifflange (garçons et filles).

Durée des cours.

Ecoles de garçons.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	Total des écoles.
4	1	1	27	29
4½	—	—	3	3
5	1	2	5	8
6	—	—	7	7
6½	—	1	—	1
7	—	—	4	4
10½	1	—	—	1
	3	4	46	53

Ecoles de filles.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	4 leçons par semaine.	Ecoles permanentes: (5 ou 6 jours de classe)	Total des écoles.
4	—	2	—	—	2
4½	3	1	—	—	4
5	6	2	—	2	10
5½	1	—	—	—	1
6	—	—	1	1	2
8	2	—	—	—	2
10	1	—	—	7	8
11	—	—	—	3	3
	13	5	1	13	32

Matières d'enseignemnt.

Ecoles de garçons.

1 branche: le dessin à	4 écoles
3 branches: français, calcul, tenue des livres ...	1 école
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres	36 écoles
5 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, dessin	12 »
Total ...	53 écoles

Ecoles de filles.

1 branche: travaux à l'aiguille à	12 écoles
1 branche: cuisine	1 école
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres	7 écoles
4 branches: allemand, français, tenue des livres, économie domestique	1 école
5 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille	11 écoles
Total ...	32 écoles.

Résultats obtenus.

Notes.	Ecoles de garçons.	Ecoles de filles.	Totales.
1	1	—	1
2	27	22	49
3	25	10	35
	53	32	85

Les résultats obtenus dans les cours de couture fréquentés par les filles de l'âge obligatoire ont été satisfaisants.

Des distributions de prix ont eu lieu aux cours d'adultes de 6 localités: Bettembourg (2 éc.), Dudelange (4), Leudelange, Petange (3), Rodange (2) et Rumelange (1).

Personnel enseignant.

Toutes les écoles d'adultes ordinaires de garçons et 16 écoles d'adultes de filles étaient dirigées par des instituteurs, resp. par des institutrices des écoles primaires ou primaires supérieures.

L'école d'adultes professionnelle d'Esch se trouvait sous la direction de 3 professeurs, d'un ingénieur et d'un sculpteur.

1 école d'adultes ordinaire de filles, 16 ouvroirs et les 8 cours de couture des écoles primaires étaient dirigés par des maîtresses spéciales.

Indemnités du personnel enseignant.

Subsides de l'Etat	11678 fr.
Part contributive des communes	13313 »
Total ...	24991 fr.

Dans cette somme ne sont pas compris le subside de l'Etat de 791 et les subventions des communes s'élevant à la somme de 435 fr. alloués aux 8 cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Dépense totale 24991+1226=26217 fr.

6 membres du personnel enseignant des écoles d'adultes recevaient comme rémunération le seul subside de l'Etat; tous les autres membres touchaient des indemnités supérieures à ce subside.

Montant des indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
moins de 100 fr. .	—	3	3
100—150	42	13	55
150—200	16	1	17
200—250	5	—	5
250—300	5	1	6
300—350	3	1	4
350—400	1	1	2
500—600	1	5	6
700	—	2	2
750	—	4	4
900	—	1	1
	73	32	105

Bibliothèques populaires.

Les 13 bibliothèques renfermaient 2841 volumes et comptaient 1026 lecteurs, dont 503 élèves. Le nombre des volumes empruntés était de 11993. 2 bibliothèques n'avaient pas de lecteur, 2 en avaient moins de 10. 5 communes avaient voté des crédits spéciaux en faveur des bibliothèques populaires: Differdange (500 fr.), Esch (500 fr.), Leudelange (25 fr.), Petange (40 fr.) et Schifflange (30 fr.).

b) **Écoles d'adultes privées.**

Les écoles d'adultes privées pour jeunes filles, au nombre de 5, étaient établies à Dudelange, Esch, Lasauvage, Petange et Rumelange. Le programme de ces écoles, dirigées par des religieuses, comprenait les travaux à l'aiguille pour l'école de Lasauvage, les travaux à l'aiguille et l'économie domestique pour les écoles de Petange

et de Rumelange, les mêmes branches et l'allemand, le français, le calcul, la tenue des livres, la coupe, le repassage et la cuisine pour celles de Dudelange et d'Esch. Le nombre des élèves était, dans l'ordre de l'énumération des localités, de 80, 61, 14, 41, 50. Les cours duraient partout pendant toute l'année, et les résultats ont été très satisfaisants.

4e ARRONDISSEMENT : CANTONS DE DIEKIRCH, REDANGE ET VIANDEN.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Elles étaient au nombre de 5, dirigées par 1 maîtresse laïque et par 4 maîtresses religieuses, dont 1 était diplômée et dont 2 possédaient le certificat d'aptitude pour l'ouvrage manuel. Celles-ci dirigeaient en hiver un ouvroir dans la même salle, tandis que les 3 autres écoles gardiennes fonctionnait toute l'année. L'enseignement était gratuit, à l'exception d'Ettelbruck, où les parents solvables payaient 2, resp. 1,50, 1, ou 0,50 fr. par mois et par enfant.

Marche des écoles: 3 nos 2 et 2 nos 3.

Les autres renseignements sont fournis par le tableau qui suit:

Localités.	Élèves		Indemnités fixes.	Indemnités de logement.	Dépense totale.
	Garçons.	Filles.			
Diekirch ..	22	33	800	200	1000
id. ...	37	34	500	75	575
Ettelbruck.	40	33	700	130	830
Perlé	30	31	350	log.	350
Vianden...	28	30	350	log.	350
			2700	405	3105

b) École gardienne privée.

L'école gardienne privée de Bettendorf, dirigée par une religieuse non diplômée, comptait 20+12=32 élèves. Elle fonctionnait seulement en été: en hiver, la même sœur dirigeait un ouvroir.

Marche de l'école: nº 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 141 écoles primaires publiques du 4e arrondissement (1 de plus que l'année précédente) appartenaient à 84 ressorts scolaires et se divisaient en 37 écoles de garçons, 37 écoles de filles, 55 écoles mixtes ordinaires et 12 écoles mixtes pour les commençants.

Comprenaient:	1 année d'études	18	écoles
	2 années d'études	14	—
	3 —	1	école
	4 —	17	écoles
	6 —	64	—
	7 —	27	—

Les 37 écoles de garçons et 31 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs.

Les 37 écoles de filles, 24 écoles mixtes ordinaires et les 12 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

A Diekirch et à Ettelbruck (ici seulement pour les degrés moyen et supérieur des garçons et pour le degré moyen des filles), l'enseignement est organisé de manière que la même classe reste, pendant deux années consécutives, sous la direction de la même personne.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement et de classe, nouvelles constructions.

Sur les 141 *salles de classe*, logées dans 97 maisons

d'école, 92 salles étaient en bon état, 42 dans un état satisfaisant; 7 salles étaient en mauvais état.

Celles-ci se trouvaient à Arsdorf (fille), trop petite; Gilsdorf (g.), trop petite, mal éclairée, humide; Ingeldorf trop petite, mal éclairée, humide; Michelbouch, trop petite, accès incommode; Perlé (mixte), trop petite, humide; Welscheid, trop petite; Wolwelange, trop petite.

Des améliorations ont été apportées aux salles de classe de Grevels, Lannen, Medernach, Reimberg, Vichten (filles). Une nouvelle maison d'école a été construite à Ingeldorf.

Le nettoyage des salles de classe se faisait encore par les enfants à Arsdorf, Grevels, Heispelt, Kuborn, Lannen, Putscheid, Schwebach et Tandel, c'est-à-dire à 3 écoles de moins que l'année passée.

Des places de récréation clôturées et, pour la plupart, plantées d'arbres se trouvaient près de 36 maisons d'école, et 48 maisons étaient entourées de places convenables, permettant l'exécution de jeux scolaires.

Le besoin de meilleures places de récréation se faisait sentir auprès de 13 maisons d'école: Arsdorf (filles), Bigelbach, Bivels, Bourscheid (2 écoles), Eppeldorf, Ermsdorf, Gilsdorf (g.), Hœsdorf, Merscheid, Michelau, Perlé (f.), Stolzembourg et Wahl (2 écoles).

Au point de vue du nombre, de la séparation des sexes, ou de la construction, *les lieux d'aisances* laissaient à désirer auprès de 15 écoles, savoir: Beckerich (3 éc.), Bettel, Ell (2), Holtz, Hoscheid (2), Michelau, Perlé (2), Redange (g.), Wahl (2). Des améliorations sont à noter pour Brandenbourg. De nouvelles constructions afférentes ont été exécutées à Burden, Diekirch (filles), Ingeldorf et Rambrouch.

Dans les localités énumérées ci-dessus, où il n'y avait pas de personne payée pour le nettoyage des salles de classe,

l'entretien de la propreté des cabinets incombait également aux élèves, ou bien ils n'étaient pas nettoyés du tout. Il en était de même aux endroits où le crédit alloué ne suffisait pas pour que la personne chargée du nettoyage des salles de classe exécutât également le lavage des cabinets. De ce nombre étaient les écoles de Bettel, Bigelbach, Buschrodt, Gralingen (une fois par mois), Hostert, Redange (2), Sæul (2), Wolwelange, en tout 10 écoles: 4 écoles de moins que l'année écoulée.

Il n'y avait d'autre *jardin scolaire* que le jardin botanique de l'instituteur de Nagem.

Un *musée scolaire*, assez complet, se trouve à l'école des garçons de Diekirch.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été renouvelés et complétés par l'acquisition de bancs, de pupitres, de tableaux noirs, d'armoires, de lampes, de cartes géographiques, de globes terrestres, de tableaux des poids et mesures, d'images pour l'enseignement intuitif, d'appareils physiques et par l'installation de la lumière électrique.

Matières d'enseignement.

Les communes de Bettborn (pour 1 éc.), Ettelbruck (2) et Grosbous (1) ont rendu obligatoire le cours de dessin. Il figurait encore sur le programme des écoles de garçons de Bourscheid et de Mertzig et de quelques écoles mixtes dirigées par des institutrices, où, pendant le travail manuel des filles, les garçons s'exerçaient au dessin. La gymnastique était déclarée branche obligatoire à Beckerich (3 éc.), Bettborn (2), Bettendorf (3), Diekirch (4), Ettelbruck (5, degré supérieur), Feulen (2), Grosbous (2), Mertzig (1), Redange (1), Vianden (1), Vichten (1). Des jeux scolaires ont été exécutés pendant la récréation à un assez grand nombre d'écoles.

Durée du temps de classe.

25 communes, sur 29, ont observé la disposition légale qui veut que l'année scolaire finisse le 31 août. A Diekirch et à Ettelbruck, les grandes vacances commencèrent le 16 août, et les communes d'Arsdorf et de Bigonville avaient fixé les vacances au 15 septembre.

L'année scolaire 1912-1913 prit cours le 1er octobre, dans les communes de Beckerich, Diekirch et Ermsdorf; le 7 octobre, dans les communes de Schieren et Useldange; le 14 du même mois, dans les autres communes, à l'exception de 4 sections, où, par suite du changement de personnel, les classes entrèrent en activité après cette date.

Par suite de dispenses temporaires, le nombre des heures de classe, pendant le mois d'octobre, n'atteignait pas le chiffre 5 à 12 écoles appartenant à 7 communes. Abstraction faite des exceptions signalées, se rapportant uniquement au mois d'octobre, 73 écoles avaient 6 heures de classe pendant toute l'année, 32 écoles en avaient 6 en hiver et 5½ en été; pour 36 écoles, ce nombre était invariablement de 5½.

Elèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2423	2453	4876
au-dessus de l'âge oblig. ..	50	49	99
au-dessous de l'âge oblig. .	35	32	67
Total ...	2508	2534	5042

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 111.

La moyenne des élèves par école était:

pour l'âge obligatoire, de 35

sans distinction d'âge, de 36

Comptaient:	1— 5 élèves	.....	2 écoles
	6—10 —	.....	4 —
	11—20 —	.....	19 —
	21—30 —	.....	36 —
	31—40 —	.....	44 —
	41—50 —	.....	22 —
	51—60 —	.....	13 —
	61—70 —	.....	1 école (Perlé, filles).

N'avaient pas plus de 10 élèves: Colpach (7), Folkendange (4), Petit-Nobressart (10), Schwebach (9), Tandel (8), Walsdorf (4).

Absences.

Le total des absences était de 83914 demi-journées, dont 70155 absences justifiées et 13759 absences non justifiées. Il existe, en faveur de l'année 1911-1912, une différence de 4798 absences justifiées et, en faveur de l'année 1910-1911, une différence de 2246 absences non justifiées, ce qui fait, sur l'ensemble, une différence de 2552 absences en faveur de l'année scolaire 1911-1912. Le surcroît en absences non justifiées doit être mis, presque exclusivement, sur le compte de 8 enfants de deux localités, qui sans être valablement dispensés, avaient été mis en condition pendant tout l'été.

38 élèves ont eu des dispenses de fréquentation, variant entre un mois et une année entière.

6 écoles chômaient pendant 8 à 15 jours, pour cause de maladie des titulaires.

Absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élèves			
		en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Arsdorf	111	738	102	8	6,6	0,9	—	7,5
Bastendorf ...	135	1376	348	14	10,1	2,5	0,1	12,7
Beckerich	259	2391	244	137	9,2	0,9	0,5	10,6
Bettborn	138	2070	222	1101	15	1,6	8	24,6
Bettendorf ..	270	4491	708	1497	16,6	2,6	5,5	24,7
Bigonville	110	759	80	7	6,9	0,7	—	7,6
Bourscheid ...	236	3026	174	415	12,8	0,7	1,7	15,2
Diekirch	395	3936	404	394	9,9	1	1	11,9
Ell	112	845	88	79	7,5	0,7	0,7	8,9
Ermsdorf.....	114	1151	98	41	10	0,8	0,3	11,1
Erpeldange ..	90	2214	409	33	24,6	4,5	0,3	29,4
Ettelbruck ..	466	6514	620	1806	13,9	1,3	3,8	19
Feulen	135	2559	60	10	18,9	0,4	—	19,3
Folschette ...	240	5226	397	3685	21,7	1,6	15,3	38,6
Fouhren	64	506	166	4	7,9	2,6	—	10,5
Grosbous	93	758	440	457	8,1	4,7	4,9	17,7
Hoscheid	90	951	168	87	10,5	1,8	0,9	13,2
Medernach ..	118	594	93	25	5	0,7	0,2	5,9
Mertzig	117	1941	282	153	16,5	2,4	1,3	20,2
Perlé	235	1676	110	1744	7,1	0,4	7,4	14,9
Putscheid	153	1934	199	105	12,6	1,3	0,6	14,5
Redange	271	3258	462	148	12	1,7	0,5	14,2
Reisdorf	73	548	134	—	7,5	1,8	—	9,3
Sæul.....	80	1393	627	1	17,4	7,8	—	25,2
Schieren	115	1229	73	236	10,6	0,6	2	13,2
Useldange ...	156	1712	189	21	10,9	1,2	0,1	12,2
Vianden.....	183	3506	477	63	19,1	2,6	0,3	22
Vichten	120	3069	69	22	25,5	0,5	0,1	26,1
Wahl	197	2052	289	1466	10,4	4,1	5,9	20,4
Total ...	4876	62423	7732	13759	12,8	1,6	2,8	17,2

Commissions locales.

9 commissions locales ont visité les écoles et fait rapport à l'inspecteur, 5 commissions ont visité les écoles sans faire de rapport, 1 commission a visité les écoles en compagnie de l'inspecteur. 14 commissions locales n'ont donc pas visité les écoles. L'intérêt de 5 commissions locales pour la bonne marche des écoles laissait à désirer.

Application des art. 6, 7 et 8:

Commissions locales de	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.
Diekirch	19	6	8
Ell	1	1	—
Ettelbruck	10	4	—
Folschette	79	—	—
Perlé	6	—	—
Vianden	1	—	—
Wahl	10	3	—
	126	14	8

Les commissions locales d'Arsdorf, Bastendorf, Bigonville, Erpeldange, Feulen, Fouhren, Redange, Reisdorf, Sæul et Vichten n'étaient pas dans le cas de devoir appliquer la loi sur l'enseignement obligatoire.

L'application de cet article a été négligée à Beckerich (4 fois), Bettborn (28), Bettendorf (30), Bourscheid (21), Ell (14), Ermsdorf (82), Ettelbruck (56), Folschette (142), Grosbous (21), Hoscheid (13), Medernach (6), Mertzig (17), Perlé (89), Putscheid (5), Schieren (11), Useldange (18), Vianden (2), Wahl (59, dont 7 en vertu de l'art. 8), en tout 611 cas relatifs aux art. 6 et 7 et 7 cas se rapportant à l'art. 8

L'âge obligatoire était étendu à 12½ ans dans les communes de Feulen, Grosbous et Wahl et dans les sections

de Redange et Niederpallen; à 13 ans, pour les garçons seuls, à Vianden.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 68 instituteurs, 45 institutrices laïques et 28 institutrices religieuses.

Des mutations se sont produites dans le personnel enseignant

pour cause de déplacement 11
par suite de mise à la retraite 2
par suite de décès 1

11 membres du personnel ont été remplacés pour cause de maladie, pendant 10 jours à une année entière.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	2	—	1	3
2	12	12	9	33
3	32	14	15	61
4	22	19	3	44
	68	45	28	141

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	2	1	3	6
2	32	21	10	63
3	28	22	14	64
4	6	1	1	8
	68	45	28	141

La conduite a été bonne partout.

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	2	3	3	8
2	25	17	8	50
3	35	23	15	73
4	6	2	2	10
	68	45	28	141

Ancienneté de service.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	16	14	6	36
6—10	10	10	4	24
11—15	4	3	7	14
16—20	6	3	4	13
21—25	7	8	2	17
26—30	8	3	1	12
31—35	12	4	1	17
36—40	3	—	2	5
41—45	2	—	1	3
	68	45	28	141

Traitements communaux.

Les 68institut[rs] touchaient 97150 fr., et en moy.: 1429 fr.
Les 45 institutrices laïques 47043 fr., et en moy.: 1045 fr.
Les institutrices relig. ....21245 fr., et en moy.: 759 fr.
Total ... 165438 fr.

Suppléments de traitement et primes de brevet.

Suppléments et primes.	Instituteurs		Institutrices				Total.
			laïques		religieuses		
	nombre.	sommes.	nombre.	sommes.	nombre.	sommes.	
Suppléments.....	54	33000	31	11475	—	—	44475
Primes	45	3050	31	2150	25	1800	7000
Total ...		36050		13625		1800	51475

14 instituteurs et 14 institutrices n'avaient pas encore droit aux suppléments de traitement.

23 instituteurs, 14 institutrices laïques et 3 instituteurs religieuses n'avaient pas de primes de brevet.

Indemnités de logement.

44 instituteurs recevaient de ce chef.....	13775 fr.
15 institutrices laïques	2900 »
12 instituteurs religieuses	1230 »
Total ...	17905 fr.

Total de la dépense.

Traitements communaux.....	165438 fr.
Suppléments de traitement	44475 »
Primes de brevet	7000 »
Indemnités de logement	17905 »
Total ...	234818 fr.

Moyenne du traitement, les suppléments et les primes de brevet compris:

de l'instituteur	1959 fr.
de l'institutrice laïque	1348 »
de l'institutrice religieuse	823 »

Tableau synoptique des traitements du personnel enseignant, les suppléments et les primes de brevet compris.

Traitement.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
800	—	—	9	9
900	—	—	13	13
1000	—	13	5	18
1100	—	4	1	5
1200	13	7	—	20
1300	3	2	—	5
1400	4	4	—	8
1500	3	5	—	8
1600	3	3	—	6
1700	1	2	—	3
1800	2	3	—	5
1900	—	1	—	1
2000	7	—	—	7
2100	6	1	—	7
2200	8	—	—	8
2300	6	—	—	6
2400	6	—	—	6
2600	2	—	—	2
2900	2	—	—	2
3000	1	—	—	1
3200	1	—	—	1
	68	45	28	141

Logements.

24 instituteurs, 30 institutices laïques et 16 institutrices religieuses étaient en jouissance d'un logement fourni par les communes. Les 16 religieuses disposaient de 8 logements. Les 2 institutrices de Mertzig occupaient un seul et même logement.

Les logements se composaient, avec la cuisine, de:

Nombre des pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
3	—	6	—	6
4	1	21	4	26
5 et plus	23	2	4	29
	24	29	8	61

Des logements insuffisants se trouvaient à Bivels, Ingeldorf, Niederpallen, Schandel (instituteurs), Mertzig (2 institutrices), Weiler (institutrice).

Des réparations ont été exécutées aux logements de Medernach (les deux logem.), Redange (institutrice), Sæul (id.), Schieren (id.), Stegen (instituteur), Vichten (id.). Le logement de Longsdorf a été remis en bon état; un logement d'instituteur est en voie de construction à Bourscheid.

Une distribution de prix n'a pas été faite dans les communes de Perlé et de Vichten et dans la section de Tandel (Bastendorf).

Les conférences d'arrondissement ont eu lieu à Ettelbruck, le 14 août, pour les cantons de Diekirch, Vianden et pour les communes de Grosbous et de Vichten, le 19 août, à Redange, pour le canton de Redange, à l'exception des 2 communes citées.

La caisse d'épargne fonctionnait à 8 écoles primaires et 4 écoles d'adultes. 202 élèves de la 1re et 17 élèves de la seconde catégorie d'écoles ont versé ensemble 5766,60 fr.

b) École primaire privée.

L'école mixte de l'hospice de Diekirch, dirigée par une institutrice brevetée, comptait 25 garçons et 26 filles de 6 à 14 ans. Résultat général: nº 2.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Le 4e arrondissement possédait 2 écoles primaires supérieures pour garçons. L'installation, bonne à Redange, était à peine satisfaisante à Vianden. A Redange, le minerval était fixé à 20 fr. par an pour les élèves habitant la section de Redange, et à 30 fr. pour les autres. A Vianden, les élèves de nationalité étrangère payaient 24 fr. de minerval; pour les élèves du pays, l'enseignement était gratuit. Le congé hebdomadaire comprenait toute la journée du jeudi. L'école de Redange comptait 32, celle de Vianden 20 élèves. Les instituteurs possédaient le brevet de 1er, resp. 2e rang.

Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux	4400 fr.	
Suppléments de traitement	1300 »	
Primes de brevet.....	250 »	
Indemnité de logement.....	400 »	(+1 logement).
Indemnités du maître de dessin de Vianden.....	75 »	
et des ecclésistiques chargés de l'enseignement religieux	250 »	
Total ...	6675 fr.	

b) Écoles primaires supérieures privées.

1° Le pensionnat de Diekirch comprenait 3 classes primaires supérieures, destinées à donner une éducation générale, et un cours spécial préparatoire aux brevets français. Il y était attaché un cours de ménage et un ouvroir.

9 religieuses s'occupaient de l'enseignement aux classes énumérées, 5 luxembourgeoises et 4 françaises. Les premières possédaient: 1 le brevet de 2e rang, 2 le brevet de 3e, 1 le brevet de 4e rang, 1 le brevet pour l'ouvrage

manuel. Les maîtresses françaises avaient: 2 le brevet français supérieur et 2 le brevet français élémentaire. Une demoiselle anglaise diplômée donnait le cours d'anglais, et un professeur enseignait les sciences naturelles.

Outre les matières prescrites, le programme de l'établissement comprenait la musique, la peinture, la sténographie et la gymnastique.

Le nombre des élèves était de 103 au total, dont 4 de l'âge obligatoire et 99 au-dessus de cet âge. 2 des premières et 79 des 99 étaient du pays.

2° Le pensionnat d'Ettelbruck comprenait également 3 classes primaires supérieures et un cours préparatoire aux brevets français. Un autre cours, composé de deux années d'études, préparait à l'école normale. Au programme figuraient encore l'anglais, la peinture, la tenue des livres; la sténographie, la dactylographie et la gymnastique.

Le pensionnat était dirigé par 12 maîtresses religieuses, dont 9 luxembourgeoises et 3 françaises. Les maîtresses luxembourgeoises possédaient 1 le 1er rang, 2 le brevet de 2e rang, 1 le brevet de 3e, 2 le brevet de 4e rang, 2 le diplôme pour l'ouvrage manuel, la maîtresse de musique n'avait pas de brevet. Les maîtresses françaises étaient en possession du brevet français supérieur, resp. du brevet français élémentaire; la 3e, qui donnait le cours de dessin et de peinture, était sans brevet.

Le nombre total des élèves s'élevait à 135, dont 1 de l'âge obligatoire et 134 au-dessus de l'âge obligatoire. Parmi les dernières, il y avait 123 élèves luxembourgeoises.

Le résultat général des deux établissements est représenté par le n° 2.

4. Écoles d'adultes.

Il y avait dans le 4e arrondissement 80 écoles d'adultes pour garçons avec 813 élèves et 42 écoles d'adultes pour jeunes filles avec 567 élèves, donc 122 écoles avec 1380 élèves en tout.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 577 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les 33 cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours d'adultes était obligatoire jusqu'à 15 ans, pour les garçons de Bettendorf, Feulen et Vichten; pour les garçons et les filles, jusqu'à 14 ans, à Diekirch et Ettelbruck.

Durée de l'enseignement.

Ecoles de garçons.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	4 leçons par semaine.	5 leçons par semaine.	Total.
3 à 3½	3	1	1	—	—	5
4 à 4½	1	—	14	3	—	18
5 à 5½	6	6	38	2	—	52
8 et au delà	—	3	—	2	—	5
	10	10	53	7	—	80

Ecoles de filles.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	4 leçons par semaine.	5 leçons par semaine.	Total.
4 à 4½	—	4	—	—	—	4
5 à 5½	9	14	2	4	3	32
6 à 6½	2	—	—	—	—	2
9 et au delà	2	—	—	—	2	4
	13	18	2	4	5	42

Matières d'enseignement.

Ecoles de garçons.

1 branche: le dessin à	22	écoles
2 branches: allemand, calcul	3	»
3 branches: allemand, calcul, tenue des livres	9	»
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres	46	»
Total ...	80	élèves

Ecoles de filles.

1 branche: la couture à	16 écoles
1 branche: la cuisine	1 école
3 branches: allemand, français, calcul.....	5 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, couture	16 »
5 branches: allemand, français, calcul, couture, sciences ménagères	4 »
Total ...	42 écoles

L'école ménagère permanente de Redange, dirigée par une institutrice religieuse, munie du brevet de 2e rang et assistée d'une maîtresse diplômée pour l'ouvrage manuel, présentait un caractère particulier en ce que son programme, outre la plupart des branches d'enseignement des écoles primaires supérieures, comprenait les sciences ménagères, telles que laiterie, jardinage, cuisine, couture et repassage.

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons	Écoles de filles.	Total.
1	3	2	5
2	43	31	74
3	32	9	41
4	2	—	2
	80	42	122

Personnel enseignant.

A 3 écoles de dessin et à 4 écoles de couture étaient préposées des personnes étrangères à l'enseignement primaire proprement dit

Indemnités du personnel enseignant.

Subside de l'Etat	14854 fr.
Part contributive des communes	2766 »
Total ...	17620 fr.

En y ajoutant le subside de l'Etat de 3713 fr. et les subventions communales de 110 fr. accordés aux 33 cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs, on arrivera au total final de 21443 fr.

Indemnités du personnel enseignant des cours d'adultes proprement dits.

Recevaient	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	15	24	39
100 à 150 fr.	23	6	29
150 à 200 fr.	33	4	37
200 fr. et plus	9	8	17
	80	42	122

Une distribution de prix a eu lieu aux écoles de garçons de Bettel, Bettendorf, Bourscheid, Diekirch (4 éc.), Grosbous, Holtz, Merscheid, Perlé, Redange et Reisdorf; aux écoles de filles de Bigonville, Feulen, Schieren et Vichten; aux écoles de garçons et de filles de Gilsdorf et Mertzig.

La caisse d'épargne fonctionnait à 4 écoles d'adultes, où 17 élèves ont versé 246,30 fr.

Bibliothèques populaires.

Les 31 bibliothèques possédaient 3039 volumes au total et comptaient 411 lecteurs, dont 93 élèves des écoles primaires et 228 élèves des écoles d'adultes. Le nombre des volumes lus était de 2834. 11 bibliothèques ne fonctionnaient point, 5 autres avaient moins de 10 lecteurs. 4 localités avaient voté des crédits spéciaux dans l'intérêt de leurs bibliothèques respectives: Bourscheid (18 fr.), Diekirch (30), Medernach (18), Vichten (25).

b) Écoles d'adultes privées.

1° L'ouvroir de Bettborn, dirigé par des sœurs et limité au semestre d'hiver, comptait 10 élèves de 14 à 20 ans.

2° L'ouvroir de Bettendorf, dirigé par une sœur et fréquenté par 6 élèves de 13 à 15 ans, fonctionnait pendant le semestre d'hiver.

3° L'école de ménage du pensionnat d'Ettelbruck, ouverte toute l'année, comptait 40 élèves de 13 à 20 ans et était dirigée par 3 religieuses diplômées. On y enseignait les travaux à l'aiguille, le repassage, la cuisine, le jardinage et la laiterie. Des leçons de tenue des livres et de sciences naturelles, spécialement d'agriculture, y étaient données par des professeurs de l'école agricole.

Les résultats obtenus ont été partout très satisfaisants.

5e ARRONDISSEMENT : CANTONS DE CLERVAUX ET DE WILTZ

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les 3 écoles gardiennes publiques étaient dirigées par des maîtresses religieuses, dont l'une était en possession du diplôme afférent et la seconde, du diplôme pour l'ouvrage manuel; la 3e n'avait pas de brevet. L'école gardienne de Wiltz durait toute l'année, les 2 autres fonctionnaient seulement en été; en hiver, celles-ci étaient remplacées par des ouvroirs, installés dans les mêmes salles et dirigés par les mêmes sœurs. Le mobilier de classe de l'école gardienne de Wiltz était bon et le matériel d'enseignement complet; aux 2 autres écoles, le matériel était satisfaisant, mais le mobilier de classe laissait beaucoup à désirer. L'admission à l'école gardienne de Wiltz était gratuite.

Elèves.

Localités.	Élèves		Indemnités.	Dépense totale.
	garçons.	filles.		
Boulaide	12	16	400	1500 fr.
Boxhorn	8	16	400	
Wiltz	47	30	700	

La marche des 3 écoles est indiquée par 1 nº 1, 1 nº 2, 1 nº 3.

b) Écoles gardiennes privées.

Les 2 écoles gardiennes privées, dirigées par des religieuses non diplômées, se trouvaient attachées à l'école ménagère de Troisvierges et au pensionnat de Wiltz. L'une comptait 20+27, l'autre 5+8 élèves.

Marche des écoles: 1 nº 2 et 1 nº 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

Le 5e arrondissement comptait 134 écoles primaires publiques, une de plus que l'année précédente, réparties entre 96 ressorts scolaires.

Ces écoles se subdivisaient en 27 écoles de garçons, 27 écoles de filles, 77 écoles mixtes ordinaires et 3 écoles mixtes pour les commençants.

Elles comptaient:

2 années d'études	.....	19 écoles
3 —	.....	10 —
4 —	.....	4 —
5 —	.....	2 —
6 et 6½ —	.....	99 —

Les 27 écoles de garçons et 58 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs.

Les 27 écoles de filles, 19 écoles mixtes ordinaires et les 3 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 110 *maisons d'école* renfermaient 137 salles de classe, dont 2 étaient réservées à l'école primaire supérieure de Wiltz et dont 1 était occupée par l'école primaire supérieure de Troisvierges.

99 salles étaient en bon état, 31 dans un état satisfaisant. Les 7 salles en mauvais état se trouvaient à Biwisch, Boxhorn (g.), trop basses; Bockholtz (Gœsdorf), trop petite, basse et sombre; Eschdorf (mixte), basse, mal éclairée; Fischbach, humide et sombre; Merkholz, mal éclairée; Neidhausen, basse, trop petite et mal éclairée.

53 maisons d'école, renfermant 54 salles de classe, sont dépourvues de *places de récréation*, 22 places de récréation sont clôturées, 6 sont plantées d'arbres.

Les lieux d'aisances manquaient à Hautbellain et à Neidhausen; à Bockholtz (Hosingen), ils n'étaient pas séparés pour les sexes. Ils étaient insuffisants ou en mauvais état à Binsfeld (g. et f.), Bockholtz (Hosingen), Boulaide (g.), Boxhorn (g.), Hachiville, Holzthum, Knaphoscheid, Liefrange, Siebenaler, Tadler, Weiswampach et Wilwerwiltz. Les cabinets n'étaient pas lavés du tout à Berlé, Beiler, Binsfeld, Drauffelt, Holler, Huldange, Marnach, Masseler, Tadler; ils l'étaient moins d'une fois par semaine en 51 localités; ils ont été lavés par les élèves à Boulaide (f.), Boxhorn (f.), Buderscheid, Grindhausen, Heiderscheid (f.), Heinerscheid (f.), Kalborn, Marnach (f.), Sassel, Selscheid, Stockem, Untereisenbach et Wilwerwiltz.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été complétés ou renouvelés à 45 écoles par l'acquisition de bancs à deux sièges, par l'acquisition de pupitres et d'armoires ,par l'acquisition de tableaux noirs, de la collection Gaspar, de cartes géographiques, de tableaux pour l'enseignement intuitif et pour l'enseignement de l'histoire naturelle, de tableaux des poids et mesures et de globes terrestres.

Les sommes allouées dans le but de fournir *le matériel de classe* aux élèves indigents étaient en général suffisantes; elles ne l'étaient pas dans deux communes, et une commune n'avait pas même voté de crédit à cet effet.

De nouvelles constructions sont en voie d'exécution ou sont décidées à Biwisch (maison d'école avec dépendances

et logement), Buderscheid (maison d'école), Merkholtz (latrines), Mecher (latrines), Niederwiltz (cabinets près de l'école de filles), Hoffelt (maison d'école), Dœnnange (aménagement du logement d'instituteur), Heinerscheid (id.), Nothum (id.).

De grosses réparations ont été effectuées aux maisons d'école de Drauffelt, Eselborn, Neidhausen, Rodershausen et Weiswampach, ainsi qu'aux logements de Neidhausen, Stockem et Wilwerdange.

Matières d'enseignement.

Les éléments du dessin ont été enseignés aux écoles de garçons de Clervaux (1er degré), Hosingen (id.), Esch, Wiltz (id.), des notions de tenue des livres ont été enseignées à Esch (garçons) et aux écoles de Heiderscheid et de Neunhausen. Le cours de gymnastique était donné par un maître spécial aux écoles de garçons de Wiltz, et des jeux scolaires ont été exécutés à un assez grand nombre d'écoles.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances étaient fixées au mois de septembre dans 9 communes et 2 sections de commune, elles étaient fixées du 15 septembre au 15 octobre, dans 10 communes et 1 section; 3 communes et 2 sections de commune les avaient fixées au mois d'octobre. A Troisvierges, où les écoles chômaient les jours de foire, on tenait classe l'après-midi du jeudi suivant, et à Wiltz, les élèves étaient libres, à la même occasion, à partir de 10 heures. Dans le but de faciliter l'enseignement des travaux à l'aiguille, la demi-journée de congé était fixée à l'après-midi du mercredi pour les écoles d'Eselborn et de Siebenaler. Les grandes vacances commencèrent en réalité le 31 août, au lieu du 15 septembre, à Munshausen, Drauffelt, Siebenaler; le 7, resp. le 9 au lieu du 15, dans les communes d'Asselborn, Boulaide et Hamiville, et le 14, resp. le 21 septembre au lieu du 30, à Buderscheid, Dahl et Urspelt.

L'année scolaire courante commençait le 14 octobre, dans les communes d'Esch, Munshausen, Oberwampach et Wiltz; le 7 octobre, à Clervaux et à Reuler. Les communes d'Asselborn, Heiderscheid et Weiswampach ont, par délibération spéciale, prolongé les vacances du 15 au 21 octobre. Enfin, par suite du retard qui se manifestait dans les mutations du personnel enseignant, 8 localités ont été obligées d'ajourner l'ouverture de leurs écoles au delà de la date fixée par l'organisation.

Les heures de classe étaient en hiver: 8½—11½, 1—4 ou 1½—4½; en été: 8—11 ou 8½—11½ ou bien 9—midi, 1—4 ou 1½—4 ou 1½—4½ ou encore 2—5.

Élèves.

Nombre des élèves.	Garçone.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2259	2239	4498
au-dessus de l'âge obligat. .	68	42	110
au-dessous de l'âge obligat.	69	55	124
	2396	2336	4732

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 44.

La moyenne des élèves par école était, pour l'âge obligatoire, de 34, et de 35, sans distinction d'âge.

Comptaient	6—10 élèves	.....	3 écoles
	11—20 —	.....	22 —
	21—30 —	.....	35 —
	31—40 —	.....	32 —
	41—50 —	.....	28 —
	51—60 —	.....	11 —
	61—70 —	.....	2 —
	71—80 —	.....	1 école.

Avaient plus de 60 élèves les écoles de Baschleiden (71), Hoffelt (62), Tarchamps (68), N'avaient pas plus de 10

élèves les écoles de Bockholtz (Gœsdorf) (8), Neidhausen (10), Urspelt (10).

Absences.

Le total des absences s'élevait à 74573 demi-journées, dont 62345 absences justifiées et 12228 absences non justifiées. Comparées à celles de l'année précédente, les absences justifiées ont diminué de 4800, et les absences non justifiées ont augmenté de 296 demi-journées, de sorte que la différence totale est de 4504 absences en faveur de l'année 1911-1912.

Le nombre des enfants de l'âge obligatoire placés en condition a été de 36.

369 élèves du canton de Clervaux et 315 du canton de Wiltz, âgés de plus de 10 ans, avaient été dispensés, en conformité de l'art. 11, de la fréquentation scolaire pendant une partie de demi-journée. Ces absences ne sont pas comprises dans les chiffres indiqués ci-dessus, tandis que celles des 49 élèves d'Asselborn, dispensés pour toute la matinée, sont naturellement prises en considération.

Liste des absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Alscheid	89	1007	82	18	11,3	0,9	0,2	12,4
Asselborn	275	2323	2215	3696	8,4	8	13,4	29,4
Bœvange	217	3731	334	467	17,1	1,5	2,1	20,7
Boulaide	208	2780	119	786	13,3	0,5	3,7	17,5
Clervaux	264	3341	574	584	12,6	2,1	2,2	16,9
Consthum	90	1030	26	19	11,4	0,2	0,2	11,8
Esch-s.-Sûre ...	54	533	59	10	9,8	1	0,1	10,9
Eschweiler	138	777	99	219	5,6	0,7	1,5	7,8
Gœsdorf	177	2683	227	94	15,1	1,2	0,5	16,8

Hachiville	122	2143	223	94	17,5	1,8	0,7	20
Harlange	171	5288	152	139	30,9	0,8	0,8	32,5
Heiderscheid....	206	1153	164	205	5,6	0,7	1	7,3
Heinerscheid....	224	3654	471	201	16,3	2,1	0,9	19,3
Hosingen	271	3569	165	294	13,1	0,6	1	14,7
Mecher.....	161	1301	570	30	8	3,5	0,1	11,6
Munshausen	149	913	247	32	6,1	1,6	0,2	7,9
Neunhausen	72	697	33	16	9,6	0,4	0,2	10,2
Oberwampach .	161	819	228	108	5	1,4	0,6	7
Troisvierges ...	454	5423	1067	2067	11,9	2,3	4,5	18,7
Weiswampach .	229	3604	436	977	15,7	1,9	4,2	21,8
Wiltz	499	3946	1263	2079	7,9	2,5	4,3	14,7
Wilwerwiltz ...	101	441	36	24	4,3	0,3	0,2	4,8
Winseler	166	2137	262	69	12,8	1,5	0,4	14,7
	4498	53293	9052	12228	11,8	2	2,7	16,5

Commissions locales.

2 commissions locales ont visité deux fois les écoles, 5 ont visité deux fois une partie des écoles et ont visité une fois les autres; 8 commissions ont visité une fois les écoles; 2 commissions ont visité une fois une partie des écoles; 6 commissions n'ont pas visité les écoles. 11 commissions locales ont fait rapport sur leurs visites d'hiver; 4 l'ont fait pour l'été.

Application des art. 6, 7 et 8.

Commissions locales.	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.
Clervaux	7	2	5
Esch.....	1	—	—
Harlange	3	—	—
Heiderscheid.....	4	2	—
Heinerscheid.....	5	—	—
Mecher.....	1	—	—
Munshausen	1	—	—
Neunhausen	1	—	—

Oberwampach	6	—	—
Troisvierges	25	1	—
Weiswampach	17	6	—
Wiltz	41	17	6
Winseler	5	—	—
	117	28	11

L'application de ces articles a été négligée par les commissions locales d'Alscheid (3 fois), Asselborn (219 fois, dont 97 cas en vertu de l'art. 8), Bœvange (36, dont 19 en vertu de l'art. 8), Boulaide (45, dont 9 en vertu de l'art. 8), Clervaux (6, dont 4 art. 8), Eschweiler (8, dont 2 art. 8), Hachiville (25, dont 10 art. 8), Heiderscheid (3), Heinerscheid (6), Hosingen (8, dont 1 art. 8), Troisvierges (74, dont 41 art. 8), Weiswampach (33, dont 12 art. 8), Wiltz (60, dont 47 en vertu de l'art. 8), Wilwerwiltz (4). Les commissions locales de Consthum et de Gœsdorf n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer ces articles.

L'intérêt pour la bonne marche des écoles laissait à désirer de la part de 11 commissions locales.

Etaient dispensés de la fréquentation scolaire: 6 élèves de la 7e année d'études, pour toute l'année, 6 élèves de la 6e année, pour le semestre d'été et 4 élèves de la même année d'études, pour la matinée pendant le second semestre.

L'âge obligatoire était étendu à 13 ans, dans les communes d'Esch et de Wiltz, à 12½ ans, dans les communes d'Alscheid, Asselborn, Boulaide, Eschweiler, Gœsdorf, Mecher, Oberwampach, Winseler et dans la section de Troisvierges.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 85 instituteurs, 26 institutrices laïques et 23 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement 15
par suite de mise à la retraite 3

9 instituteurs et 2 institutrices ont été remplacés pour cause de maladie, pendant 5 jours jusqu'à 8 mois.

Pour le même motif, 6 écoles chômaient pendant 3, resp. 5, 8, 13, 16 jours.

7 écoles, pour cause de maladies contagieuses, chômaient pendant 3 à 22 jours.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	1	—	—	1
2	17	4	7	28
3	32	11	7	50
4	35	11	9	55
	85	26	23	134

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	3	—	2	5
2	35	13	17	65
3	47	12	4	63
4	—	1	—	1
	85	26	23	134

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	2	—	2	4
2	26	10	14	50
3	55	11	7	73
4	2	5	—	7
	85	26	23	134

La conduite du persomnel enseignant a été bonne partout.

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Instituteurs		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	42	18	3	63
6—10	9	4	—	13
11—15	5	2	2	9
16—20	7	—	4	11
21—25	7	1	5	13
26—30	4	1	3	8
31—35	7	—	3	10
36—40	4	—	1	5
41—45	—	—	1	1
46—50	—	—	1	1
	85	26	23	134

Traitements communaux.

Les 85 instituteurs touchaient.....	116044 fr.
Les 26 institutrices laïques	26994 »
Les 23 institutrices religieuses	17650 »
Total ...	160688 fr.

Moyenne du traitement communal:

pour l'instituteur.....	1365 fr.
pour l'institutrice laïque	1038 »
pour l'institutrice religieuse	767 »

Suppléments de traitement.

51 instituteurs recevaient de ce chef..	24729,16 fr.
11 institutrices laïques	2193,75 »
Total ...	26922,91 fr. [1])

[1]) La part d'un instituteur, en fonctions pendant 10 mois seulement, s'élevait à 104,16 au lieu de 125 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		Total.
		nombre.	sommes.	nombre.	sommes.	nombre.	sommes.	
								fr.
1	150	1	150	—	—	—	—	150
2	100	17	1700	4	400	7	700	2800
3	50	32	1600	11	550	7	350	2500
		50	3450	15	950	14	1050	5450

Indemnités de logement.

47 instituteurs (dont 2 indemnités partielles recevaient ..... 13500 fr.
8 institutrices laïques ..... 1600 »
Total ... 15100 fr.

Total de la dépense.

	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses	Total.
Traitements communaux	116044	26994	17650	160688
Suppléments de traitement	24729,16	2193,75	—	26922,91
Primes de brevet .	3450	950	1050	5450
Indemnités de logement	13500	1600	—	15100
Total ...	157723,16	31737,75	18700	208160,91

Moyenne du traitement, les suppléments et les primes de brevet compris:

pour l'instituteur ..... 1697 fr.
pour l'institutrice laïque ..... 1159 »
pour l'institutrice religieuse ..... 813 »

Relevé synoptique des traitements, les suppléments et les primes de brevet inclus.

Traitements.	Instituteurs.	Institutrices		Total des membres.
		laïques.	religieuses	
700	—	—	9	9
800	—	—	8	8
900	—	—	5	5
1000	—	14	—	14
1100	—	5	1	6
1200	22	2	—	24
1300	16	1	—	17
1400	5	1	—	6
1500	5	1	—	6
1600	4	2	—	6
1700	3	—	—	3
1800	2	—	—	2
2000	3	—	—	3
2100	6	—	—	6
2200	7	—	—	7
2300	5	—	—	5
2400	1	—	—	1
2500	2	—	—	2
2700	1	—	—	1
2800	1	—	—	1
2900	1	—	—	1
3200	1	—	—	1
	85	26	23	134

Logements.

40 instituteurs, 18 institutrices laïques et 20 institutrices religieuses étaient en possession de logements fournis par les communes. Les 20 religieuses disposaient de 12 logements; les 3 institutrices religieuses de Wiltz demeuraient au pensionnat.

Les logements se composaient, la cuisine comprise, de

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
3	—	8	—	8
4	4	6	—	10
5	9	1	3	13
6	19	2	3	24
7 et plus	8	1	6	15
	40	18	12	70

Etaient trop petits les logements d'instituteurs de Hupperdange, Insenborn, Niederwampach, Rumlange, Wilwerdange et les logements de deux institutrices laïques de Clervaux.

Des logements en mauvais état se trouvaient à Alscheid (instituteur) et à Binsfeld (institutrice).

L'instituteur d'Alscheid touchait une indemnité partielle de 100 fr.; les traitements des instituteurs de Hupperdange et de Wilwerdange ont été augmentés pour les dédommager du mauvais état de leurs logements.

Une distribution de prix n'a pas été faite aux 3 écoles d'Esch-sur-Sûre.

Les conférences d'arrondissement eurent lieu à Clervaux, le 28 août, et à Wiltz, le 31 du même mois.

La caisse d'épargne fonctionnait dans 7 localités avec 20 écoles, où 220 élèves versèrent la somme de 4546,25 fr.

L'enseignement à domicile a été donné à une fille de l'âge obligatoire.

3. Écoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Les 2 écoles primaires supérieures pour garçons se trouvaient établies à Troisvierges et à Wiltz. La 1re, qui venait seulement d'être créée, n'avait encore qu'une année d'études. Pendant le semestre d'été, un cours de gymnastique était donné par l'instituteur.

L'enseignement était gratuit pour les élèves de la section de Troisvierges, les autres élèves devaient, en principe, payer une taxe scolaire de 15 fr. pour le semestre d'hiver et de 5 fr. pour le semestre d'été; en réalité, aucun élève ne payait de minerval.

L'école primaire supérieure de Wiltz comprenait deux années d'études formant deux classes séparées, dirigées par 2 instituteurs, un maître de dessin et un maître de chant. Pendant le semestre d'été, un cours de gymnastique était donné par une personne étrangère à l'enseignement primaire, sous la surveillance des instituteurs. L'enseignement était gratuit pour les élèves de la commune; les élèves forains payaient une rétribution scolaire variant de 15 à 50 fr., suivant la fortune de leurs parents.

Les instituteurs des écoles primaires supérieures possédaient: 2 le brevet de 1er rang, 1 le brevet de 2e rang. Le maître de dessin de Wiltz avait également le brevet de 1er rang.

Elèves.

Troisvierges	24
Wiltz	49
Total ...	73

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux.....	7300	fr.
Suppléments de traitement	1700	»
Primes de brevet	400	»
Indemnités de logement	1350	»
Indemnité du maître de dessin de Wiltz	900	»
Indemnité du maître de chant de Wiltz	200	»
Indemnité du maître de gymnastique de Wiltz	200	»
Indemnités des 3 ecclésiastiques chargés de l'enseignemnt religieux (150×3)	450	»
Dépense totale..	12500	fr.

Les résultats obtenus ont été satisfaisants, resp. très satisfaisants.

b) Écoles primaires supérieures privées.

Le pensionnat de Wiltz comprenait trois classes primaires supérieures, précédées d'une classe primaire proprement dite pour des enfants de l'âge obligatoire. Ces classes préparaient aux brevets français. Deux autres classes, parallèles aux deux classes supérieures précédemment citées, étaient appelées à donner une éducation générale. Combinées avec un cours de ménage, elles pouvaient servir de préparation au diplôme d'ouvrage manuel. Indépendante de ces cours, une classe à deux divisions préparait à l'examen d'admission à l'école normale. Une partie des élèves de ce cours passaient au préalable par la division inférieure des 3 classes primaires supérieures.

Un ouvroir, attaché à l'établissement et fonctionnant toute l'année, pouvait comprendre, selon le désir des parents, encore d'autres branches d'enseignement, telles que les langues allemande et française, le calcul et la tenue des livres.

Aux cours supérieurs, on enseignait également l'anglais, le dessin, la peinture, la musique, la sténographie, la dactylographie et la gymnastique.

6 religieuses et une institutrice laïque s'accupaient de l'enseignement proprement dit, 3 religieuses enseignaient l'ouvrage manuel, une autre dirigeait le cours de ménage, une autre enfin enseignait la musique, la sténographie, la dactylographie et la gymnastique.

9 institutrices étaient de nationalité luxembourgeoise, 2 de nationalité française, 1 était anglaise. 2 sœurs possédaient le brevet luxembourgeois de 3e rang (l'une en outre le brevet français élémentaire); 2 avaient le brevet français supérieur, 3 le brevet français élémentaire, 3 le diplôme luxembourgeois pour le travail manuel, 1 n'avait pas de brevet, l'institutrice laïque était diplômée pour l'enseignement de l'anglais.

Le nombre total des élèves était de 103, dont 9 étrangères

Les résultats obtenus ont été en général très satisfaisants.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 5e arrondissement comptait 90 écoles de garçons avec 1147 élèves et 70 écoles de filles avec 714 élèves.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 222 élèves de l'âge obligatoire qui fréquentaient les cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des cours d'adultes n'était nulle part obligatoire.

Durée de l'enseignement.

Ecoles de garçons.

Mois.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	4 leçons par semaine.	Total des écoles.
2 à 2½	—	2	—	2
3 à 3½	—	1	—	1
4 à 4½	1	33	1	35
5 à 5½	6	36	—	42
7 à 7½	3	—	—	3
8 à 8½	1	—	—	1
10 et plus	6	—	—	6
	17	72	1	90

Ecoles de filles.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	écoles permanentes.	Total des écoles.
2 à 2½	—	1	—	—	1
3 à 3½	1	—	—	—	1
4 à 4½	2	—	—	2	4
5 à 5½	10	—	2	3	15
6 à 6½	1	—	—	—	1
9 à 9½	1	—	—	1	2
10 et plus	45	—	—	1	46
	60	1	2	7	70

Matières d'enseignement.

Ecoles de garçons.

1 branche: le dessin, à	15 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres	63 —
5 branches: allemand, français, calcul, géographie, tenue des livres	12 —
Total...	90 écoles

Ecoles de filles.

1 branche: les travaux à l'aiguille	54 écoles
2 branches: allemand, travaux à l'aiguille ...	3 —
2 branches: travaux à l'aiguille, repassage....	2 —
3 branches: allemand, travaux à l'aiguille, repassage	3 —
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres	6 —
4 branches: allemand, calcul, travaux à l'aiguille, repassage	1 école
4 branches: allemand, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille	1 —
Total...	70 écoles

Les 2 écoles de ménage communales d'Enscherange et de Weiswampach, dirigées par 3 religieuses munies du diplôme pour l'ouvrage manuel et comptant 28, resp. 34 élèves, enseignaient l'allemand, le français, le calcul, la tenue des livres, les travaux à l'aiguille, le repassage et les sciences ménagères.

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total des écoles.
2	32	36	68
3	57	34	91
	89[1])	70	159

[1]) Une école n'a pu être visitée.

Personnel enseignant.

Les écoles d'adultes pour garçons étaient dirigées par 75 instituteurs, 2 ecclésiatiques et 1 professeur. Les écoles d'adultes pour jeunes filles se trouvaient sous la direction de 10 institutrices laïques, 7 institutrices religieuses, 17 religieuses n'appartenant pas au corps enseignant et de 36 couturières.

Les 14 cours de couture fréquentés exclusivement par des filles de l'âge obligatoire étaient dirigés par 1 institutrice, 9 maîtresses laïques et 4 religieuses.

Indemnités du personnel enseignant.

Le subside de l'Etat s'élevait à	22582 fr.
La part contributive des communes à	2017 »
Total...	24599 fr.

Dans ces chiffres sont compris les subsides accordés aux 14 cours de couture des écoles primaires. Les indemnités accordés pour ces cours sont comprises dans le tableau qui suit.

Recevaient	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	10	21	31
de 100 à 150 fr.	57	48	105
de 150 à 200 fr.	20	11	31
200 fr. et plus.	3	4	7
	90	84	174

Des distributions de prix ont eu lieu aux écoles d'adultes de Baschleiden, Binsfeld, Bœvange, Boulaide, Consthum, Hachiville, Kaundorf, Nœrtrange, Nothum, Weiswampach (g. et f.) et Wiltz (dessin).

La caisse d'épargne était introduite à 3 écoles du soir, où 5 élèves ont versé 86,75 fr.

Bibliothèques populaires.

Les 26 bibliothèques du 5e arrondissement renfermaient 1841 volumes et comptaient 385 lecteurs, dont 238 élèves

des écoles du soir et 61 élèves des écoles primaires. Le nombre des ouvrages lus était de 1561. 7 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 5 n'en avaient pas plus de 10. Les communes de Weiswampach et de Wiltz avaient alloué 29,65 fr., resp. 125 fr. à leurs bibliothèques populaires.

b) Écoles d'adultes privées.

Les écoles de ménage privées de Clervaux et de Troisvierges, dirigées par 2 sœurs, possédant l'une le brevet de 3e rang et l'autre le diplôme pour l'ouvrage manuel, fonctionnaient pendant 10 mois et comptaient 23, resp. 22 élèves. Il existait aux mêmes endroits 3 ouvroirs, dont 2 à Troisvierges, dirigés par 1 sœur diplômée pour le travail manuel et une sœur non brevetée. Les élèves du premier de ces deux ouvroirs étaient les mêmes que celles de l'école de ménage; le second ouvroir comptait 29 élèves. L'ouvroir de Clervaux était dirigé par la même sœur et fréquenté par les mêmes élèves que l'école de ménage mentionnée plus haut. Un 4e ouvroir se trouvait à Wiltz sous la direction d'une religieuse sans diplôme, il comptait 33 élèves.

La marche de ces cours d'adultes est représentée par 4 nos 2, 1 no 2-3 et 1 no 3.

6e ARRONDISSEMENT: CANTONS DE CAPELLEN ET DE MERSCH.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

1o L'école gardienne de Rollingen, fréquentée par 11 garçons et 9 filles, fonctionnait toute l'année. Elle était dirigée par une maîtresse non diplômée, qui touchait une indemnité de 350 fr.

2o L'école gardienne d'Eischen, fréquentée par 42 garçons et 35 filles, fonctionnait seulement pendant le se-

mestre d'été. Elle était dirigée par une maîtresse religieuse, en possession du brevet pour le travail manuel et chargée de la direction d'un ouvroir pendant l'hiver. L'indemnité totale était de 500 fr.

b) **L'École gardienne privée**

attachée à l'école de ménage de Steinfort, comptait 27+18 élèves et était dirigée par une sœur non diplômée.

La marche des 3 écoles gardiennes méritait le n° 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

Les écoles primaires du 6e arrondissement, au nombre de 118, se divisaient en 39 écoles de garçons, 39 écoles de filles, 29 écoles mixtes ordinaires, 1 école mixte du degré moyen et 10 écoles mixtes pour les commençants.

Le nombre des écoles primaires a augmenté de deux.

Les 39 écoles de garçons et 18 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs.

Les 39 écoles de filles, 11 écoles mixtes ordinaires, 1 école mixte du degré moyen et les 10 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Comptaient:	2 années d'études.....	12	écoles
	3 —	12	—
	4 —	26	—
	5 —	1	école
	6 —	54	écoles
	7 —	13	—

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 118 *salles de classe* formaient 36 ressorts scolaires et appartenaient à 74 maisons d'école.

10 salles de classe laissaient à désirer: Berg (filles), trop basse; Blaschette, trop petite et humide; Bœvange (g.), trop grande, sombre, humide; Cruchten, escalier

dangereux; Dippach (g.), trop grande; Hunsdorf, très humide; Kehlen (3e mixte), sombre, sert d'accès au secrétariat; Kopstal (g. II), trop petite; Larochette (g. II), trop exposée au bruit du dehors; Schouweiler (g.), sombre et humide.

Des réparations aux salles de classe ou aux logements d'instituteurs ont été exécutées à Bissen, Brouch, Clemency, Gosseldange, Hagen, Holzem, Kahler, Mamer, Steinfort et Tuntange.

13 *places de récréation* sont clôturées, 29 ne le sont pas; 6 places de la première et 12 de la seconde catégorie sont plantées d'arbres. Des places de récréation manquaient à 27 maisons d'école, renfermant 36 classes. Les élèves de ces écoles prennent leurs ébats sur les routes voisines, ce qui présente des dangers à Beringen, Bofferdange, Cruchten, Heffingen, Kopstal, Mœsdorf et Reckange.

La construction des *lieux d'aisances*, bonne dans 98 cas, laissait à désirer à Beringen, Bœvange (g.), Brouch, Cruchten, Eischen (f.), Fingig, Fischbach, Hagen (g.), Hautcharage, Hollenfels, Lorentzweiler, Reuland et Tuntange, en tout près de 20 écoles.

Les écoles de Bissen, Gosseldange, Lintgen et Schœnfels, ont eu de nouveaux cabinets. Des réparations ont été effectuées aux latrines de Larochette et de Nospelt.

Les cabinets sont lavés une ou deux fois par semaine dans les communes de Bœvange, Clemency, Dippach, Garnich, Heffingen, Hobscheid, Kœrich, Kopstal, Lintgen, Lorentzweiler, Nommern, Septfontaines; d'autres (Bascharage et Steinfort) le sont tous les quinze jours; les autres une fois seulement par mois. A cette dernière catégorie appartiennent les communes de Berg, Bissen, Fischbach, Kehlen, Larochette, Mamer et Tuntange.

Des musées scolaires, assez bien assortis, se trouvent à Kleinbettingen et à Mersch.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été complétés ou renouvelés par l'acquisition de bancs à deux sièges, de cartes géographiques, de tableaux pour l'histoire naturelle et pour l'enseignement intuitif.

Le matériel de classe a été fourni en quantité suffisante aux élèves indigents.

Matières d'enseignement.

La gymnastique était obligatoire pour les garçons des écoles de Berg, Bissen, Mamer et des communes de Mersch et Steinfort; elle était obligatoire pour tous les élèves des communes de Fischbach, Larochette, Lintgen et Nommern. Le dessin était obligatoire aux écoles de Bascharage, Bissen, Hautcharage, Kehlen, Larochette, Mamer et Mersch. Il en était de même pour la tenue des livres au degré supérieur des garçons et des filles de Larochette.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire 1911-1912 finissait le 31 août, dans les communes de Bascharage, Dippach, Hobscheid, Kehlen et Nommern; elle se terminait le 30 août, dans les communes de Garnich, Heffingen et Steinfort; le 29 août, dans celles de Bœvange, Clemency, Fischbach, Kœrich, Kopstal, Lintgen et Mamer; le 28 août, dans celles de Lorentzweiler et de Tuntange; le 27 août, à Berg; le 25, à Septfontaines; le 24, dans les communes de Bissen et Larochette; le 21 août, enfin à Mersch (exposition agricole).

Les grandes vacances prirent fin le 1er octobre, à Mersch; le 6 octobre, à Bœvange; le 10, à Berg; le 12, dans la commune de Kehlen et le 14 octobre, dans toutes les autres communes.

Les heures de classe les plus usitées étaient, en hiver: 8½—11½ et 1½—4½; en été: 8—11 et 1½—4.

Elèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	1968	1994	3962
au-dessus de l'âge obligat. .	58	60	118
au-dessous de l'âge obligat.	38	41	79
	2064	2095	4159

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 71.

La moyenne des élèves par école était, pour l'âge obligatoire, de 34, sans distinction d'âge, de 35.

Comptaient: 6—10 élèves ..... 1 école (Gras, 9).
11—20 — ..... 14 écoles
21—30 — ..... 40 —
31—40 — ..... 30 —
41—50 — ..... 24 —
51—60 — ..... 6 —
61—70 — ..... 3 —

Les écoles avec plus de 60 élèves se trouvaient à Baschârage (g.), 69, Eischen (g.), 61 et Eischen (3e mixte), 61.

Absences.

Le total des absences était de 62310 demi-journées, dont 57740 absences justifiées et 4570 absences non justifiées. La différence de l'ensemble des absences est de 431 en faveur de l'année 1910-1911. Il existe, en effet, pour les absences justifiées une différence de 862 demi-journées en faveur de l'année 1910-1911 et une différence de 431 absences non justifiées en faveur de l'année 1911 à 1912.

Par suite de maladies contagieuses, 10 écoles étaient fermées pendant 4 à 15 jours.

32 élèves de l'âge obligatoire étaient dispensés de fréquenter l'école, 3 durant toute l'année, 29 pendant une partie de l'année scolaire.

Liste des absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève.			Total de la moyenne.
		en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	
Bascharage	248	4023	189	103	16,2	0,7	0,4	17,3
Berg	89	983	68	14	11	0,8	0,1	11,9
Bissen	161	2715	162	27	16,8	1	0,1	17,9
Bœvange	132	1821	68	30	13,8	0,5	0,2	14,5
Clemency	147	2178	145	62	14,9	1	0,4	16,3
Dippach	141	1260	686	15	8,9	4,8	1	13,7
Fischbach	68	1727	47	83	25,3	0,5	1,2	27
Garnich	130	2265	184	71	17,4	1,4	0,5	19,3
Heffingen	112	2042	93	25	18,3	0,8	0,2	19,3
Hobscheid	313	3757	117	388	12	0,3	1,7	14
Kehlen.....	258	3257	303	271	12,6	1,2	1	14,8
Kœrich	204	1725	48	10	8,4	0,2	—	8,6
Kopstal	195	3685	454	1530	18,7	2,3	7,7	28,7
Larochette ..	134	2208	151	91	17,2	1,1	0,7	19
Lintgen	174	1510	110	1136	8,7	0,6	6,5	9.8
Lorentzweiler ..	174	2563	292	32	14,7	1,6	0,1	16,4
Mamer	276	3833	497	332	14,2	1,8	1,1	17,1
Mersch	396	3855	715	284	9,6	1,3	0,7	11,6
Nommern	135	1266	113	6	9,4	0,9	—	10,3
Septfontaines ..	97	1378	159	59	13,8	1,6	0,6	16
Steinfort	269	3500	150	1	13	0,5	—	13,5
Tuntange	109	1404	34	—	12,8	0,3	—	13,1
	3962	52955	4785	4570	13,4	1,2	1,1	15,7

Commissions locales.

3 commissions locales ont visité deux fois les écoles; 2 commissions les ont visitées une fois. 17 commissions locales n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 6, 7, 8:

	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.
Bissen	2	—	—
Bœvange	2	1	1
Clemency	1	—	—
Dippach	1	1	—
Garnich	3	—	—
Heffingen	1	—	—
Hobscheid	6	3	2
Kehlen.....	4	1	1
Kopstal	30	29	29
Larochette	2	2	2
Lintgen	9	9	5
Mersch	4	1	1
Total...	65	47	41

Les commissions locales de Bascharage, Berg, Kœrich, Nommern, Septfontaines, Steinfort et Tuntange n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer la loi sur l'enseignement obligatoire.

L'application de l'art. 6 a été négligée par les commissions locales de Fischbach (6 fois), Lintgen (14), Lorentzweiler (1), Mamer (2). La commission locale de Lintgen a négligé 3 fois d'appliquer l'art. 7.

L'intérêt pour la bonne marche des écoles n'a laissé à désirer de la part d'aucune commission locale.

L'âge obligatoire était étendu à 12½ ans dans les communes de Clemency, Fischbach, Lorentzweiler et dans la section d'Ernzen; il était étendu à 13 ans, dans la commune de Mersch ainsi qu'à Kleinbettingen et Larochette.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 57 instituteurs, 43 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel:

par suite de promotion 1
par suite de déplacement 10

par suite de décès 1
par suite de mise à la retraite 2
par la création de nouvelles écoles 2

15 membres du personnel enseignant étaient temporairement remplacés pour cause de maladie.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	—	2	—	2
2	13	17	3	33
3	27	14	8	49
4	17	10	7	34
	57	43	18	118

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	—	1	—	1
2	31	30	13	74
3	22	12	5	39
4	4	—	—	4
	57	43	18	118

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	—	1	—	1
2	25	22	12	59
3	28	20	6	54
4	4	—	—	4
	57	43	18	118

La conduite a été bonne partout.

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1—5	17	16	4	37
6—10	5	7	3	15
11—15	8	4	1	13
16—20	5	3	—	8
21—25	8	5	3	16
26—30	7	6	1	14
31—35	5	—	2	7
36—40	1	2	3	6
41—45	1	—	1	2
	57	43	18	118

Traitements communaux.

Les 57 instituteurs recevaient	79206 fr.
Les 43 institutrices laïques	46839 »
Les 18 institutrices religieuses	13500 »
Total...	139545 fr.

La moyenne du traitement communal était:

pour l'insituteur de	1390 fr.
pour l'institutrice laïque de	1089 »
pour l'institutrice religieuse de	750 »

Suppléments de traitement.[1])

43 instituteurs touchaient de ce chef la somme de	22118,75 fr.
32 institutrices laïques	10835,62 »
Total...	32954,37 fr.

Primes de brevet.

40 instituteurs avaient comme primes de brevet	2650 fr.

[1]) Les parts proportionnelles d'un instituteur pour 9 mois et d'une institutrice pour 6 mois de service sont comprises dans ces chiffres.

33 institutrices laïques ..... 2700 »
11 institutrices religieuses ..... 700 »
Total... 6050 fr.

Indemnités de logement.

27 instituteurs touchaient en indemnités de logement ..... 7750 fr.
14 institutrices laïques ..... 3200 »
Total... 10950 fr.

Dépense totale.

Traitements communaux	139545	fr.
Suppléments de traitement	32954,37	»
Primes de brevet	6050	»
Indemnités de logement	10950	»
Total	189499,37	fr.

En traitements communaux, suppléments de traitement et primes de brevet, il a été payé:
à 57 instituteurs: 103974 fr., ou, en moyenne, 1824 fr.;
à 43 institutrices laïques: 60374 fr., ou, en moyenne, 1404 fr.;
à 18 institutrices religieuses: 14200 fr., ou, en moyenne, 789 fr.;

Tableau synoptique du montant des traitements, les suppléments et les primes de brevet compris.

Traitement.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
700	—	—	8	8
800	—	—	8	8
900	—	—	2	2
1000	—	8	—	8
1100	—	11	—	11
1200	13	2	—	15
1300	2	5	—	7
1400	4	2	—	6
1500	2	2	—	4

1600	3	4	—	7
1700	2	3	—	5
1800	4	1	—	5
1900	1	2	—	3
2000	8	1	—	9
2100	2	1	—	3
2200	5	1	—	6
2300	6	—	—	6
2400	1	—	—	1
2500	3	—	—	3
2700	1	—	—	1
	57	43	18	118

Logements.

30 instituteurs, 29 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses étaient en possession de logements fournis par les communes; les 18 religieuses disposaient de 9 logements.

Les logements comprenaient, outre la cuisine:

Nombre des pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
3	1	6	—	7
4	11	14	5	30
5 et plus	18	9	4	31
	30	29	9	68

Des logements trop petits ou en mauvais état se trouvaient à Beringen, Hollenfels, Kœrich, Nospelt, Reuland (pour instituteurs) et à Berg (institutrice). Le logement de Beringen était loué à une tierce personne par l'administration communale, qui payait à l'instituteur une indemnité de 200 fr.

La distribution des prix, prévue par la loi, s'est faite à toutes les écoles primaires.

Les conférences d'arrondissement ont eu lieu à Mersch et à Kleinbettingen, le 20, resp. le 21 août.

La caisse d'épargne fonctionnait à 10 écoles, où 147 élèves ont versé la somme de 3936,45 fr.

3. Écoles primaires supérieures publiques.

Les 3 écoles primaires supérieures publiques pour garçons se trouvaient établies à Larochette, Mamer et Mersch. Elles comprenaient trois divisions. 2 instituteurs possédaient le brevet de 1er, l'autre avait le brevet de 2e rang.

Les résultats obtenus ont été partout très satisfaisants.

Elèves.

Larochette comptait.....	43 élèves
Mamer	26 —
Mersch	26 —
Total...	95 élèves.

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux.....	6600 fr.	
Suppléments de traitement	1500	»
Primes de brevet	400	»
Indemnités de logement	400	» (et 2 log.)
Total...	8900 fr.	

Les ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux recevaient des indemnités de 200+150+150=500 fr. Des crédits de 100 fr. étaient destinés à l'alimentation des bibliothèques de Larochette et de Mamer.

La dépense totale s'élève donc à 8900+500+200 =9600 fr.

Les écoles primaires supérieures de Mamer et de Mersch ne percevaient pas de minerval de leurs élèves; à Larochette, les élèves étrangers à la commune payaient 30 fr. par année scolaire.

4. Écoles d'adultes.

a) Écoles d'adultes publiques.

Le 6e arrondissement comptait 83 écoles d'adultes pour garçons avec 940 élèves et 47 écoles d'adultes pour jeunes

filles avec 647 élèves. Dans ces chiffres et dans tous les renseignements qui suivent, ne sont pas comprises les 236 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient le cours de couture des 18 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire dans les communes de Fischbach et de Kehlen pour les garçons de 12 à 14 ans.

Durée de l'enseignement.

Ecoles de garçons.

Mois.	1 leçon par semaine.	2 leçons par semaine.	3 leçons par semaine.	Nombre des écoles.
4	—	8	36	44
4½	—	—	2	2
5	1	6	7	14
6	1	5	—	6
10	2	15	—	17
	4	34	45	83

Ecoles de filles.

Mois.	1 jour par semaine.	2 jours par semaine.	5 jours: écoles permanentes.	Nombre des écoles.
4	—	2	—	2
4½	—	2	—	2
5	6	10	2	18
6	2	2	—	4
10	8	12	1	21
	16	28	3	47

Matières d'enseignement.

Ecoles de garçons.

1 branche: le dessin à	26 écoles
3 branches: allemand, français, calcul	57 —
Total ...	83 écoles

Ecoles de filles.

1 branche: travaux à l'aiguille à	5 écoles
1 branche: le repassage	1 école
3 branches: allemand, français, calcul.....	7 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, travaux à l'aiguille	33 —
5 branches: les mêmes que précédemment et les sciences ménagères	1 école
Total ..	47 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
2	57	38	95
3	26	9	35
	83	47	130

Personnel enseignant.

Les écoles d'adultes pour garçons étaient dirigées par les instituteurs des localités respectives, à l'exception de l'école de Schœnfels, dirigée par un instituteur pensionné. Le cours de dessin de Mersch a été donné par un professeur de l'école des artisans.

Les écoles d'adultes pour filles se trouvaient toutes sous la direction des institutrices primaires

Indemnités du personnel enseignant.

Le subside de l'Etat s'élevait à	15162 fr.
La part contributive des communes à	3012 »
Total ...	18174 fr.

Dans ces chiffres ne sont comprises ni la subvention de l'Etat de 2038 fr. ni la part contributive des communes de 335 fr. accordées aux cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Indemnités payées au personnel des cours d'adultes:

Indemnités.	Instituteurs.	Institutrices.	Écoles d'adultes.
moins de 100 fr.....	5	14	19
de 100 à 150 fr.	42	21	63
de 150 à 200 fr.	26	8	34
200 fr. et au delà	10	4	14
	83	47	130

Des distributions de prix ont eu lieu aux écoles d'adultes des communes de Bascharage, Clemency, Dippach, Fischbach, Garnich, Kehlen, Larochette, Lintgen, Mamer, Mersch, Steinfort et Tuntange.

La caisse d'épargne fonctionnait à 4 écoles d'adultes, où 16 élèves versèrent la somme de 231,70 fr.

Bibliothèques populaires.

Les 23 bibliothèques populaires renfermaient 2339 volumes et comptaient 365 lecteurs, dont 129 élèves. Le nombre des volumes empruntés a été de 1989. 7 bibliothèques ne fonctionnaient point, 6 bibliothèques avaient moins de 10 lecteurs. La commune de Mersch avait voté un crédit spécial (85 fr.) en faveur de la bibliothèque scolaire. La bibliothèque de Steinfort est alimentée par les soins d'une société, dont les membres payent une certaine cotisation annuelle. La plupart des bibliothèques populaires sont en fort mauvais état, et les ouvrages qu'elles renferment sont tellement détériorés qu'il est presque impossible de les prêter.

b) **École d'adultes privée.**

L'ouvroir permanent de Larochette, dirigé par 2 religieuses, était entretenu par la libéralité d'une personne particulière et comptait 14 élèves. Les résultats obtenus ont été bons.

RÉCAPITULATION.

Pendant l'année scolaire 1911-1912, le pays comptait 36 *écoles gardiennes publiques.*

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
écoles gardiennes ..	18	3	6	5	3	2	37
nombre des élèves ..	841	172	520	318	129	97	2077
indemnités	18500	1650	4650	3105	1500	850	30255

Les écoles gardiennes étaient dirigées par 17 maîtresses laïques et 22 maîtresses religieuses; aux écoles gardiennes de Bonnevoie et de Dudelange étaient préposées deux maîtresses.

Ecoles primaires ordinaires.

Les écoles primaires publiques étaient au nombre de 910, 19 de plus que l'année précédente. Elles se subdivisaient comme suit:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total
écoles de garçons	70	49	93	37	27	39	315
écoles de filles.....	69	50	90	37	27	39	312
écoles mixtes ordinaires ..	16	49	12	55	77	29	238
écoles mixtes pour les commençants.....	11	7	1	12	3	11	45
Total par arrondissement.	166	155	196	141	134	118	910

Les écoles primaires publiques étaient installées dans 486 *maisons* communales et 5 maisons particulières.

54 *salles de classe* ne répondaient pas entièrement à leur destination. Elles se répartissaient de la manière suivante entre les différents arrondissements d'inspection:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Salles défectueuses:	14	7	9	7	7	10	54

Nombre des logements fournis au personnel enseignant par les communes respectives:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Logements fournis:	35	75	43	61	70	68	352
Logements trop petits ou en mauvais état	5	11	1	6	9	6	38

Des places de récréation faisaient défaut près de 114 maisons d'école; en 63 endroits, elles n'étaient pas assez spacieuses ou étaient mal aménagées.

Dans un certain nombre de localités, *les lieux d'aisances* étaient de construction défectueuse et trop peu nombreux.

L'entretien de la propreté dans les salles de classe et surtout dans les cabinets continuait à laisser beaucoup à désirer dans deux arrondissements.

Elèves des écoles primaires ordinaires.

De l'âge obligatoire.	Arrondissements						Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Garçons	3751	2826	5375	2423	2259	1968	18602
Filles	3557	2749	4998	2453	2239	1994	17990
Total par arrondissement	7308	5575	10373	4876	4498	3962	36592
Sans distinction d'âge:							
Garçons	3903	2944	5463	2508	2396	2064	19278
Filles	3642	2828	5049	2534	2336	2095	18484
Total par arrondissement	7545	5772	10512	5042	4732	4159	37762

3962
303
4265

Assiduité scolaire.

Absences en demi-journées.

Désignation des absences.	Arrondissements						Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Absences justifiées:							
a) en vertu de l'art. 8	112690	71551	137674	62423	53293	52955	490586
b) en vertu des art. 9 et 11	8079	6024	7430	7732	9052	4785	43102
Absences non justifiées	12081	2665	11531	13759	12228	4570	56834
Total par arrondissement	132850	80240	156635	83914	74573	62310	590522

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 1083.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	5e	Total.
Augmentation	—	—	—	—	—	—	1290
Diminution	207	105	959	111	44	71	207

Différence en faveur de 1911-1912 1083

590522
60310
85212

60310
590522
14788

Comparées à celles de l'année précédente, les absences de 1911-1912 ont, quant à l'art. 8, diminué de 15596 demi-journées, les absences non justifiées ont également diminué de 2596, tandis que les absences dues à des dispenses ont augmenté de 2135 demi-journées, d'où, pour le total, une diminution des absences de 16057 demi-journées.

Moyenne des absences par élève.

Désignation des absences	Arrondissements						Total
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
Absences justifiées: *a)* en vertu de l'art. 8.....	15.4	12.8	13.3	12.8	11.8	13.4	13.3
b) en vertu de dispenses.....	1.1	1.1	0.7	1.6	2	1.2	1.3
Absences non justifiées	1.6	0.5	1.1	2.8	2.7	1.1	1.6
Total de la moyenne..	18.1	14.4	15.1	17.2	16.5	15.7	16.2
Moyenne de 1910-1911	17.2	14.9	17.6	18	17.6	15.7	16.9
Différence en faveur de 1910-1911	0.5	—	—	—	—	—	—
en faveur de 1911 -1912	—	0.5	2.5	0.8	1.1	—	0.7

Commissions locales.

Les art. 6, 7 et 8 de la loi sur l'enseignemnt obligatoire ont été appliqués 2407 fois; 1229 cas ont été négligés. 70 commissions locales n'ont pas visité les écoles.

Application des articles.	Arrondissements						Total.
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	
6	439	40	560	126	117	65	1347
7	151	22	266	14	28	47	528
8	55	12	405	8	11	41	532

L'âge obligatoire était étendu

Arrondissements	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
à 12½ ans . . .	—	3 com.	2 com. et 1 sect.	3 com. et 2 sect.	8 com. et 1 sect.	3 com. et 1 sect.	19 com. et 5 sect.
à 13 ans	1 com.	2 com.	3 com.	—	2 com.	1 com. et 2 sect.	9 com. et 2 sect.
à 13 ans pour les garçons seuls .	1 com.	—	1 sect.	1 com.	—	—	2 com. et 1 sect.

Le personnel enseignant se composait de

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Instituteurs	83	83	99	68	85	57	475
Institutrices laïques .	51	54	39	45	26	43	258
Institutrices religieuses	34	18	60	28	23	18	181
Total par arrondissement	168	155	198	141	134	118	914

Les 4 membres suppléants d'Esch (2) et de Luxembourg (2) sont compris dans ces chiffres; ils ne le sont pas dans le tableau qui va suivre.

Résultats obtenus aux écoles.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
N° 1 (très bien)	3	2	4	8	4	1	22
N° 2 (bien)	60	80	109	50	50	59	408
N° 3 (satisfaisant) ...	99	70	80	73	73	54	449
N° 4 (insuffisant) ...	4	2	3	10	7	4	30
N° 5 (mal)	—	1	—	—	—	—	1
	166	155	196	141	134	118	910

Revenus du personnel enseignant des écoles primaires publiques.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Traitements communaux	266276	192988	296775	165438	160688	139545	1221710
Suppléments de traitement	52000	50443,75	36912,75	44475	26922,91	32954,37	243708,78
Primes de brevet	13750	7250	12400	7000	5450	6050	51900
Indemnités de logement .	46960	19550	48197,50	17905	15100	10950	158662,50
Total par arrondissement	378986	270231,75	394285,25	234818	208160,91	189499,37	1675981 (chiffre rond)

Moyennes du traitement communal et du traitement comptant pour la pension.

Moyenne du traitement communal.

Arrondissement:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Instituteur.....	1986	1424	2020	1429	1365	1390	1602
Institutrice laïque...	1474	1132	1311	1045	1038	1089	1181
Institutrice religieuse.	772	755	760	759	767	750	761

Moyenne du traitement comptant pour la pension (les suppléments et les primes de brevet compris).

Instituteur	2526	1889	2389	1959	1697	1824	2047
Institutrice laïque...	1849	1465	1559	1348	1159	1404	1464

Écoles primaires supérieures publiques.

Nombre des écoles.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
pour garçons	3	3	5	2	2	3	18
pour filles	3	2	3	—	—	—	8

Il y avait une école primaire supérieure pour garçons de plus que l'année précédente.

Nombre des élèves.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Garçons	92	89	229	52	73	95	630
Filles	168	43	95	—	—	—	306

Dépenses.

Arrondissements						Total.
1er	2e	3e	4e	5e	6e	
22125	11755	27759	6675	12500	9600	90414

Le personnel enseignant des écoles primaires supérieures publiques se composait de 20 instituteurs, de 14 institutrices religieuses et d'une institutrice laïque. 2 écoles de garçons étaient dirigées par deux titulaires. A l'école primaire supérieure pour jeunes filles de Luxembourg se trouvaient préposées 8 religieuses.

Aux conférences d'arrondissement, auxquelles les institutrices assistèrent pour la première fois, il fut rendu compte de la question pédagogique suivante, soumise à la discussion: *Les devoirs à l'école et à domicile.*

Les rédactions allemandes et françaises prescrites, corrigées par des professeurs, avaient été, antérieurement déjà, retournées au personnel enseignant.

Écoles d'adultes publiques.

Nombre des écoles.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
de garçons	69	93	53	80	90	83	468
de filles	55	44	32	42	70	47	290
Total par arrond. ...	124	137	85	122	160	130	758

Nombre des élèves.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Garçons	1000	1176	848	813	1147	940	5924
Filles	791	629	895	567	714	647	4243
Total par arrond. ...	1791	1805	1743	1380	1861	1587	10167

Ne sont pas comprises dans ces chiffres les filles de l'âge obligatoire, au nombre de 1946, qui fréquentaient les écoles mixtes dirigées par des instituteurs. Le cours de couture de ces écoles est également subventionné et soumis à l'inspection ordinaire. Ces subsides sont compris dans le tableau qui suit.

Dépenses.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Subsides de l'Etat	14474	21060	12469	18567	22582	17200	106352
Part contributive des communes	5776	4011	13748	2876	2017	3347	31775
Total par arrondissement	20250	25071	26217	21443	24599	20547	138127

La dépense totale

s'élève donc aux sommes suivantes:

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Ecoles gardiennes	18500	1650	4650	3105	1500	850	30255
Ecoles primaires ordin.	378986	270231,75	394285,25	234818	208160,91	189499,37	1675981,28
Ecoles prim. supérieures ...	22125	11755	27759	6675	12500	9600	90414
Ecoles d'adultes	20250	25071	26217	21443	24599	20547	138127
Total par arrondissement ..	439861	308707,75	452911,25	266041	246759,91	220496,37	1934777 (chiffre rond)

La dépense totale dépasse celle de l'année 1910-1911 de 65688 fr.

Aux chiffres énoncés ci-dessus viennent s'ajouter les sommes dépensées pour constructions nouvelles et réparations des bâtiments scolaires, pour acquisition et conservation du mobilier, pour frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien de la propreté dans les maisons d'école et leurs dépendances. Ne sont pas compris non plus les crédits affectés aux distributions des prix, à la fourniture du matériel de classe aux élèves indigents, ~~à la surveillance des élèves pendant les heures d'étude~~, ni les subsides spéciaux accordés dans l'intérêt de l'enseignement primaire et postscolaire, ~~ni enfin les indemnités payées pour renchérissement des vivres.~~

Pour pouvoir indiquer la dépense strictement exacte, il faudrait connaître encore les frais d'administration et de surveillance, ainsi que la valeur des maisons et des logements que les communes mettent à la disposition des écoles et du personnel enseignant.

Bibliothèques populaires.

Arrondissements:	1er	2e	3e	4e	5e	6e	Total.
Nombre des bibliothèques	27	28	13	31	26	23	148
Nombre des volumes	3597	2536	2841	3039	1841	2339	16193
Nombre des ouvrages lus	4543	1451	11993	2834	1561	1989	24371
Nombre des lecteurs.	648	773	1026	411	385	365	3608
dont élèves	283	559	503	321	299	129	2094

35 bibliothèques populaires ne fonctionnaient pas.

Luxembourg, le 15 février 1913.

L'inspecteur principal de l'enseignement primaire,
Jules KEIFFER.

Rapport

sur la

situation de l'établissement des sourds-muets,

pendant l'année scolaire 1911-1912.

L'institut des sourds-muets a été créé par la loi du 28 janvier 1880, dans le but de donner l'instruction et l'éducation aux enfants que la surdité rend incapables de suivre l'enseignement de l'école primaire ordinaire.

L'enseignement à l'établissement porte sur les branches suivantes:

Doctrine chrétienne, langue allemande, arithmétique, géographie, histoire naturelle, calligraphie, dessin, travaux manuels, gymnastique.

Pour être admis, les enfants doivent être âgés de 7 ans et n'avoir pas dépassé l'âge de 10 ans; de plus il faut que la surdité complète ou partielle soit la cause qui les éloigne de l'école ordinaire; ils ne peuvent être admis si cette cause réside dans une autre anomalie mentale.

Les élèves sont en pension dans la maison des Sœurs Franciscaines. Le prix de pension est de 1,40 fr. par jour; avec le minerval et les autres frais d'entretien, comme les frais d'habillement, les dépenses pour chaque élève montent à 520 fr. par an, environ. Pour les parents indigents l'Etat se charge avec les communes de payer ces frais; l'Etat prend 80 % à son compte, quand la commune a plus de 50 % d'impôt communal. Il paye 65 ou 50 ou 35 %, quand la commune a respectivement plus de 25 % ou plus de 1 % d'impôt communal, ou quand elle n'en verse pas du tout. Le reste est payé par la commune.

Les élèves externes n'ont à payer que le minerval.

Le personnel enseignant comprend, d'après le texte de la loi, un instituteur en chef et deux instituteurs adjoints. Mais depuis la retraite de M. Kimmes, la place d'instituteur en chef est restée vacante, parce que le nombre restreint d'élèves ne justifiait pas la nomination d'un troisième instituteur, et qu'il semblait peu indiqué de mettre dans la situation de supérieur et d'inférieur un personnel composé seulement de deux personnes, alors surtout que les titres des deux candidats à la fonction supérieure semblaient se valoir. Depuis 1910, la surveillance de l'établissement est exercée par une commission de trois membres.

Pendant l'année scolaire 1911—1912, l'institut comptait 23 élèves, 12 garçons et 11 filles. Ces élèves sont groupés dans deux écoles, dont chacune compte deux sections. L'école de M. Hemmen a 5 élèves de 7e et 7 élèves de 4e année. Celle de M. Schuler, 8 élèves de 7e et 3 élèves de 2e année.

Il n'est pas sans intérêt de connaître le sort des enfants sortis de l'établissement. M. Hemmen a bien voulu se livrer à une enquête personnelle, à laquelle nous empruntons les données suivantes:

Jusqu'à ce jour, 78 élèves ont quitté l'établissement, leur instruction terminée. Parmi eux, il y a 17 employées aux travaux de ménage, 15 tailleurs, 12 couturières, 5 journaliers ou journalières, 4 cordonniers, 4 repasseuses, 2 cultivateurs, 2 gantiers, 3 ébénistes, 3 domestiques. Il y en a trois qui sont internés à Ettelbruck, et sur les 8 restants, il y a un bandagiste, un peintre-décorateur, un peintre sur porcelaine, un sculpteur, un typographe, un relieur, un vigneron, une servante dans le couvent des Sœurs Franciscaines.

On voit que les anciens élèves, même ceux qui ont oublié les éléments du langage appris à l'école — et il y en a aussi qui savent couramment s'entretenir avec leur entourage — sont capables de gagner leur vie par eux-mêmes.

Pendant l'année scolaire 1911—1912, le cours de gymnastique a été réformé et étendu à la section des filles, pour lesquelles le besoin de la culture physique n'est pas moins pressant que pour les garçons. Les résultats sont très satisfaisants.

Le cours de travail manuel pour les filles semble fonctionner à souhait. Les garçons sont occupés seulement à des travaux de cartonnage, et il serait utile de songer à élargir ce cours suivant les principes de la nouvelle école du travail.

Le bâtiment de l'école a subi des améliorations notables, comme par exemple l'installation de la lumière à gaz dans différentes salles. Dans le courant de l'année, les Sœurs Franciscaines ont transféré leur pension de la rue du Curé dans une maison spacieuse et nouvellement construite sur la hauteur de Strassen. La santé des élèves a visiblement profité de ce changement.

Pour le reste, tout a fonctionné normalement, comme la commission a pu se convaincre par des visites répétées à l'école et à la pension.

Tout en reconnaissant hautement le bon travail qui se fait à l'institut des sourds-muets, la commission de surveillance tient cependant à exprimer le vœu que l'enseignement actuel soit orienté un peu plus vers les principes d'une école du travail, et que l'école s'occupe un peu plus des élèves sortants, soit en les aidant dans le choix d'une carrière, soit en les préparant un peu plus pratiquement, déjà pendant leur séjour à l'établissement, pour les fonctions ou métiers qu'ils auront à exercer plus tard.

La Commission de surveillance,
Jules KEIFFER,
Michel MEYERS,
N. BRAUNSHAUSEN.

Rapport

sur la

situation de l'institut des aveugles à Berbourg.

Parmi tous les progrès qui ont marqué le cours du siècle passé, le prodigieux développement des idées de charité, de solidarité et d'assistance mutuelle doit certes tenir un des premiers rangs. A l'époque où nous vivons, les pouvoirs publics rivalisent avec les particuliers pour atténuer, dans la mesure du possible, les maux physiques et moraux qui affligent l'humanité.

La question de l'éducation et de l'assistance des aveugles est une des plus intéressantes qui aient été agitées dans cette généreuse manifestation de la charité. Il n'est pas de pays où l'on n'ait créé des établissements pour instruire ces déshérités de la nature et les armer pour les luttes de l'existence.

Notre pays n'a pas voulu rester en arrière. Un établissement pour l'éducation et l'instruction des aveugles du Grand-Duché a été ouvert à Berbourg, le 6 novembre 1900, en vertu de la loi du 14 février de la même année.

Il est organisé dans les conditions suivantes:

En vertu d'une convention passée entre l'Etat et la Congrégation des Sœurs hospitalières de Luxembourg, celle-ci fournit: 1° les locaux nécessaires pour l'école des aveugles, l'économat et les autres services qui en dépendent; 2° des locaux convenablement appropriés à l'installation des ateliers et à un asile dès que le besoin s'en ferait sentir; 3° l'ameublement des dortoirs, réfectoires, etc., de toutes les pièces enfin, sauf la salle de classe et les ateliers; 4° les

sœurs chargées de la direction des écoles et de l'enseignement du travail manuel.

L'Etat prend à sa charge 1° les frais occasionnés par les études spéciales des sœurs préposées à l'établissement; 2° les indemnités des sœurs chargées de l'instruction des aveugles et 3° les frais d'entretien et d'autres soins donnés aux aveugles à raison de 1,40 fr. par tête et par jour; 4° les dépenses résultant de l'achat du mobilier de classe de l'installation des ateliers et de l'acquisition du matériel d'enseignement.

Une disposition ministérielle du 9 octobre 1901 détermine les pièces à produire lors de l'admission des élèves, les trousseaux dont ces derniers doivent être nantis ainsi que le prix de pension à payer. Une commission de surveillance de trois membres est instituée près l'établissement.

L'institut a pour but de donner aux jeunes aveugles du pays l'éducation et l'instruction que les enfants normalement constitués acquièrent dans les écoles primaires, et de les initier aux métiers ou industries au moyen desquels ils pourront gagner leur vie.

L'enseignement se compose de deux parties: l'enseignement général et l'enseignement professionnel.

L'enseignement général comprend les branches suivantes:

1° l'instruction religieuse et morale; 2° des leçons de choses et exercices de conversation sur les objets les plus en rapport avec la vie domestique; 3° la lecture et l'écriture d'après l'alphabet « Braille » et l'alphabet romain en relief; 4° le calcul mental; 5° l'arithmétique pratique par l'emploi du système « Braille » et des chiffres ordinaires en relief; 6° les éléments de l'histoire au moyen de reproductions orales et par écrit des matières développées par l'institutrice ; 7° les éléments de géographie à l'aide de cartes en relief; 8° les éléments des sciences naturelles par des exercices de conversation et par des leçons de choses; 9° le modelage; 10° le chant; 11° la gymnastique et les jeux.

L'enseignement professionnnel comprend les matières suivantes:

1° la musique instrumentale, notamment le piano, l'harmonium et le violon; 2° la fabrication de brosses et de nattes; 3° la vannerie; 4° le cannage des sièges; 5° enfin, pour les filles, l'ouvrage manuel.

L'emploi du temps à l'institut est déterminé par un règlement d'ordre intérieur approuvé par le Gouvernement.

L'institut forme un internat.

L'enseignement religieux est donné par le curé de la paroisse.

Une caisse de travail est instituée près de l'établissement. Elle est organisée et gérée suivant le mode prescrit par le règlement d'ordre intérieur.

La surveillance des élèves incombe aux Sœurs de l'établissement. Cette surveillance doit être continue et s'exerce avec la plus grande assiduité, afin que les aveugles ne soient exposés à aucun danger et qu'ils s'habituent à une bonne tenue partout où ils paraissent.

Les sœurs surveillent notamment leurs élèves pendant les promenades et les récréations, dans les ateliers, les salles d'études, le réfectoire, les dortoirs et les infirmeries.

Un esprit de bonté sans faiblesse doit présider à toutes les mesures disciplinaires à prendre à l'égard des élèves.

L'admonestation et la réprimande suffisent dans la plupart des cas. Les punitions corporelles sont interdites.

Le renvoi d'un élève de l'institut ne pourra être prononcé que par le Gouvernement, pour des motifs graves, sur la proposition motivée des sœurs et sur l'avis de la commission de surveillance.

Les élèves sont, en général, licenciés lorsque leur instruction théorique et pratique est reconnue suffisante pour leur permettre de gagner honorablement leur vie.

Le degré de connaissances est constaté par un diplôme, dont la forme et les conditions de délivrance sont déterminées par le Gouvernement.

Les élèves licenciés qui, pour un motif ou un autre, ne peuvent ou ne veulent rentrer dans leurs familles pourront continuer à travailler à l'établissement, dans les conditions à arrêter entre les parties intéressées.

Pour les autres élèves licenciés, l'établissement facilitera, dans la mesure de ses moyens, leur placement et les aide dans l'exploitation des métiers qu'ils ont appris. Il aura des relations suivies avec eux et leur procurera les livres destinés à entretenir et à compléter leurs connaissances et le matériel devant servir à faire leur correspondance.

Les sœurs chargées de l'enseignement de l'institut reçoivent une indemnité sur la caisse de l'Etat, qui ne peut être inférieure à 600 fr. par an et par personne.

Pour le logement et la nourriture fournis aux élèves, les sœurs sont indemnisées sur la base d'une soumission qu'elles présentent chaque année, au mois d'octobre, et dont l'agréation est réservée au Gouvernement.

Le prix de la pension, instruction comprise, est de 400 fr. par an, payable par trimestre entre les mains du receveur de l'enregistrement et des domaines du ressort.

Les frais d'entretien des élèves indigents incombent aux communes conformément à l'art. 27 de la loi du 28 mai 1897 sur le domicile de secours.

La prospérité de l'établissement dépendant en première ligne du degré d'aptitude des personnes qui le dirigent, trois sœurs furent envoyées à l'étranger pour se préparer dans des instituts d'aveugles à la mission qu'elles devaient avoir à remplir. Elles visitèrent d'abord l'institution de Still (Alsace) et puis celle de Duren (province rhénane) qui, avant la création de notre école, admettait de temps à autre des aveugles luxembourgeois. Pour se perfectionner de plus en plus dans les bonnes méthodes d'enseignement, elles ont assisté dans la suite aux cours qui se donnent dans les écoles d'aveugles à Hannovre, Paderborn, Nancy, Bruxelles, Bruges, et pendant les dernières vacances d'au-

tomne, elles ont fait un séjour de trois semaines dans celles de Vienne.

L'établissement était fréquenté pendant le premier semestre de l'année scolaire 1900—1901 par 7 élèves, et le deuxième semestre par 10; les années subséquentes ont clôturé avec 11, 13, 16, 14, 15, 15, 14, 13, 13, et respectivement 13 élèves.

Pendant l'année scolaire 1911—1912, il était fréquenté par 15 élèves, dont 3 à l'école proprement dite et 12 à l'atelier. Un élève de l'asile qui y avait été admis le 4 décembre 1911, portant en lui le germe de la tuberculose a dû, sur les instances du médecin, quitter l'institut le 23 mars 1912 pour être placé à l'hospice du Rham, où il est décédé au mois de mai dernier.

Les inspections et les examens auxquels la commission a procédé ont prouvé que les élèves acquièrent à l'école proprement dite, les connaissances qui leur sont nécessaires dans la vie et qu'à l'atelier, ils s'approprient les aptitudes dont ils auront besoin pour subvenir à leur existence.

La commission a été satisfaite de la conduite, de l'application et des progrès des élèves ainsi que du savoir, de la méthode et du dévouement que le personnel enseignant a mis dans l'accomplissement de sa tâche.

On s'applique surtout à Berbourg à inculquer aux jeunes aveugles l'esprit du travail et de l'économie; aussi la commission constate-t-elle avec plaisir que le nombre des objets fabriqués par les élèves et le profit qu'ils en retirent vont en augmentant d'année en année.

Le Gouvernement se propose de créer et de rattacher à l'institut une oseraie destinée à faciliter aux jeunes aveugles l'acquisition de la matière première pour la confection des objets de vannerie.

Les promenades en commun qui ont lieu de temps en temps dans le but de visiter différentes villes et localités du pays, ont produit d'excellents résultats.

Elles éveillent l'attention et fournissent aux élèves de multiples occasions d'augmenter leurs connaissances tout en aidant à leur développement physique. Un nouveau jeu de quilles va être établi dans un préau couvert, l'emplacement actuel étant trop exposé aux intempéries de la mauvaise saison.

Les spécialistes qui s'occupent de l'éducation des aveugles recommandent avec raison que l'enseignement de la musique occupe une large part dans les établissements d aveugles.

La commission verrait donc avec grand plaisir que cette partie du programme fût confiée à une personne parfaitement à la hauteur de sa mission, comme maître ou maîtresse de musique.

Une sœur suffisamment préparée faisant toujours défaut, M. Feyder, instituteur à Berbourg, a été autorisé, par dépêche du 8 février 1911, à se charger provisoirement de l'enseignement du chant et de la musique, moyennant une indemnité de 200 fr. par an.

La commission a pu se convaincre que M. Feyder s'acquitte de sa tâche avec zèle et avec des résultats satisfaisants.

Les élèves licenciés de l'établissement, au nombre de 4, cherchent à gagner honorablement leur vie en exerçant chez eux les différents métiers qu'ils ont appris à l'établissement, tels que la brosserie, la vannerie, le rempaillage de chaises etc. En outre, un des anciens élèves de Berbourg remplit actuellement les fonctions d'organiste à Betzdorf.

Les règles de l'hygiène sont observées en toute chose, la nourriture est saine et suffisante, et l'état de santé des élèves a été en général très satisfaisant.

En 1904, il a été délivré à l'établissement un diplôme d'honneur pour sa participation à l'exposition des métiers et de la petite industrie à Luxembourg. L'établissement a également participé à l'exposition universelle de Bruxelles

en 1910. Un diplôme de médaille d'or lui a été décerné à cette occasion.

Les aveugles doivent peut-être plus que tout le monde ressentir le besoin de la lecture tant pour s'instruire que pour se distraire. Une bibliothèque est en train de se former, grâce au dévouement de plusieurs dames de la ville de Luxembourg, qui consacrent leurs loisirs à traduire d'après le système « Braille » des ouvrages pour l'établissement des aveugles. Les livres qu'elles ont traduits jusqu'ici, forment déjà une petite bibliothèque qui s'enrichira peu à peu et sera particulièrement appelée à rendre de grands services aux aveugles qui ont quitté l'établissement.

Luxembourg, le 17 mars 1913.

La Commission de surveillance,

Fr. MERSCH.
Jules KEIFFER.
J. MEYERS.

Rapport

sur la

situation de l'établissement pour enfants arriérés à Betzdorf.

Parmi les enfants anormaux les idiots ont attendu le plus longtemps l'allègement de leur sort.

On n'a commencé à s'occuper de ces pauvres infirmes que depuis une dizaine d'années. Ce retard était d'autant plus regrettable que la loi du 20 avril 1881 prescrivait d'un côté que tout enfant âgé de six ans révolus au commencement de l'année scolaire devait recevoir pendant six années consécutives l'instruction primaire et, d'un autre côté, n'admettait pas à l'école les enfants atteints d'infirmités intellectuelles.

Ce ne fut qu'en 1902 que M. Kirpach, Directeur général de l'intérieur, institua une commission chargée d'étudier la question de la création d'un établissement pour enfants idiots dans notre pays.

Après avoir soumis cette question à une étude approfondie et envoyé à l'étranger deux de ses membres pour étudier sur place l'organisation d'établissements similaires, la commission s'est d'abord demandé si le nombre des enfants arriérés de notre pays comportait la création d'un établissement spécial.

Elle a cru devoir répondre affirmativement parce qu'une statistique de 1899 renseigne 78 enfants idiots de l'âge de 6 à 14 ans et que, parmi les 226 enfants désignés comme arriérés, il y en a probablement beaucoup qui doivent être ajoutés aux premiers.

Le chiffre est du reste proportionnellement le même ou à peu près dans les pays dont on possède la statistique.

La commission s'est demandé encore si les enfants idiots sont susceptibles de recevoir un certain degré d'instruction et d'éducation. Les résultats obtenus à l'étranger ne laissent pas de doute à ce sujet.

Grâce aux méthodes inventées par des philanthropes éclairés, ces pauvres infirmes peuvent aujourd'hui être rendus à la société et à la vie.

Dans tous les pays, les établissements pour le traitement des enfants idiots se multiplient, et le Grand-Duché qui a créé des écoles de sourds-muets et d'aveugles, n'a pu se désintéresser du sort de la classe la plus malheureuse des anormaux.

La création d'un établissement spécial ayant été décidée en principe, il fallait s'occuper du bâtiment et des locaux nécessaires. L'idée conçue d'abord de construire un bâtiment neuf ayant été abandonnée, on a cru devoir suivre la voie que le Gouvernement avait adoptée lors de la création de l'établissement des aveugles, et qui consistait à se mettre en relation avec une communauté religieuse qui se chargerait d'acquérir et de fournir les locaux nécessaires.

Dans cet ordre d'idées on s'est adressé à Madame la Supérieure des sœurs hospitalières de Luxembourg, laquelle déclara qu'elle mettrait toutes les ressources de sa Congrégation au service de la cause des idiots.

Les sœurs venaient d'acquérir le château de Betzdorf. Cette belle propriété située au milieu de vastes jardins, semblait remplir toutes les conditions désirables.

Aussi, à la date du 26 août 1905, le Gouvernement accorda-t-il à la Congrégation de Ste-Elisabeth, l'autorisation d'ouvrir une école d'idiots dans les conditions suivantes:

L'établissement forme une institution privée dont la

direction est confiée aux sœurs hospitalières de Ste-Elisabeth à Luxembourg.

Les sœurs fournissent le bâtiment et les locaux nécessaires. Elles s'engagent à supporter tous les frais d'installation, d'exploitation et d'entretien. Elles donnent aux enfants l'enseignement et leur fournissent outre le logement, la nourriture et tous les soins domestiques moyennant un prix de pension de 1,50 fr. par jour et par personne à payer par les parents ou tuteurs. Les frais d'entretien des élèves indigents incombent aux communes conformément aux dispositions de la loi sur le domicile de secours. L'Etat intervient, pour une large part, dans les frais d'entretien des enfants arriérés reconnus indigents. L'Etat se réserve le droit de surveillance ainsi que le droit de rachat éventuel de l'éblissement à des conditions à stipuler de commun accord avec les parties intéressées.

Sous le rapport pédagogique l'établissement est organisé de la manière suivante:

Les élèves sont répartis sur trois classes différentes. La première classe, ou l'école proprement dite, comprend les élèves reconnus susceptibles de recevoir une certaine éducation intellectuelle.

La deuxième classe se compose des élèves dont il y a lieu d'observer et d'étudier pendant quelque temps les facultés mentales aux fins de constater lesquels d'entre eux sont susceptibles d'un certain degré d'éducation intellectuelle et d'être reçus éventuellement dans la première classe.

Dans la troisième classe enfin se trouvent les élèves atteints d'une débilité mentale tellement prononcée qu'ils sont inaccessibles à toute tentative de former leur esprit.

Avant d'entrer en fonctions, Madame la Supérieure ainsi que les autres sœurs institutrices se sont préparées à leur mission si difficile par la visite de différents établissements similaires de l'étranger. C'est ainsi que Madame la Directrice a fait un séjour prolongé aux écoles d'idiots de Bâle,

Herten (Gr.-D. de Bade), Sennheim (Alsace), Aulhausen (Hesse-Nassau). Plus tard elle a visité avec les sœurs qui devaient lui prêter aide et assistance la célèbre institution d'Itstein (Tannus), ainsi que les instituts de Gand et de Lockern (Belgique).

L'école fut ouverte au mois d'octobre 1905. La première année elle comptait 19 élèves. Les années subséquentes ont clôturé respectivement avec

30 élèves, dont 16 à la première classe, 12 à la deuxième classe et 2 à la troisième classe;

30 élèves, dont 16 à la première classe, 11 à la deuxième classe et 3 à la troisième classe;

36 élèves, dont 15 à la première classe, 10 à la deuxième classe et 11 à la troisième classe;

38 élèves, dont 15 à la première classe, 13 à la deuxième classe et 10 à la troisième classe;

40 élèves, dont 16 à la première classe, 10 à la deuxième classe et 14 à la troisième classe.

Au commencement de l'année scolaire 1911—1912, l'établissement était fréquenté par 34 élèves.

Dans le courant de l'année 8 nouveaux élèves ont été admis, tandis que 4 élèves ont quitté l'école. Deux de ces derniers sont retournés dans leur foyer; les deux autres ont pu être placés comme domestiques dans de bonnes familles, où on les entoure des soins particuliers qu'exige leur état mental.

Un élève, un Belge, est décédé à l'établissement. A la fin de l'année scolaire le nombre des élèves s'élevait donc à 37, dont 15 à la première, 10 à la deuxième et 12 à la troisième classe.

Les idiots ont les yeux ouverts pour tout ce qui frappe leurs sens. Il en résulte que les méthodes employées pour les instruire doivent être tout à fait intuitives. De plus, la diversité du degré d'infirmité chez les enfants d'une même classe impose au personnel enseignant le devoir d'appro-

prier son enseignement à ces différentes catégories d'élèves, et de former dans chaque classe des divisions plus nombreuses que ce n'est le cas dans les écoles ordinaires.

La commission n'a pas négligé de visiter les dortoirs et d'examiner la nourriture des élèves. Elle l'a trouvée saine et abondante, et elle a constaté que la plus grande propreté règne dans les dortoirs.

Les exercices de gymnastique se font en plein air, ou, si le temps ne le permet pas, dans le préau couvert annexé à la cour de récréation. Les enfants prennent beaucoup de plaisir à ces exercices qui ont lieu d'après les méthodes les plus modernes. La sœur chargée de ce cours a pris part aux conférences et exercices que le Gouvernement avait organisés pendant les dernières vacances de Pâques, pour initier le personnel enseignant aux nouvelles méthodes à employer.

Le programme des travaux manuels a été élargi également en ce sens qu'aux travaux de ménage, de jardinage, de tricotage et de cordelage sont venues s'ajouter des occupations d'après le système Frœbel telles que le pliage, le découpage, etc.

Lors de ses visites et inspections la commission a pu se convaincre que les Sœurs institutrices sont familiarisées avec les bonnes méthodes, et qu'elles s'efforcent avec le plus grand dévouement à donner à ces malheureux enfants la culture intellectuelle qu'il est possible de leur donner.

Au commencement des dernières vacances d'automne, le Gouvernement leur avait accordé un subside pour leur permettre d'étudier et d'observer sur place les progrès réalisés à l'étranger en fait d'éducation des idiots, et d'assister au congrès qui s'est tenu à Dorsten (Westphalie) dans l'intérêt des établissements d'idiots. Les expériences qu'elles ont eu l'occasion de faire ainsi profiteront à leurs élèves dont un grand nombre, grâce aux procédés pédagogiques de plus en plus habiles de leurs maîtresses, seront

mis en état de ne pas rester une charge continuelle pour leur famille et pour la société.

Luxembourg, le 17 mars 1913.

La Commission de surveillance,

Fr. MERSCH.
Jules KEIFFER.
J. MEYERS.